

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude



Au service de toutes les
AGRICULTURES

N° 3 DECEMBRE 2018


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUDE

2013-2018 SPECIAL BILAN DE MANDAT

Rendre des comptes, cela me semble être le juste retour de la délégation de pouvoir que les agriculteurs ont bien voulu consentir à l'équipe que j'ai conduite depuis l'élection de 2013.

Si pendant 6 ans, nous avons tracé la voie en essayant de regarder vers demain, nous n'oublions pas qu'il faut aussi regarder le passé pour mieux se projeter dans l'avenir.

C'est pour cela que nous vous proposons ce dossier spécial « bilan de mandat » afin de faire non pas un récapitulatif des actions menées, trop fastidieux, mais plutôt de vous rappeler les priorités et quelques messages-clés sur des sujets majeurs auxquels nous avons voulu nous atteler durant ces 6 ans.

Nous avons pour ambition :

- d'être présents à tous les échelons du territoire en proximité avec les agriculteurs et d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics,
- d'accompagner nos agriculteurs dans de nombreux domaines pour répondre à leurs besoins par le biais notamment d'un conseil technique neutre et indépendant,
- d'accompagner les agriculteurs dans la transition agricole pour des exploitations multi-performantes et résilientes puisqu'on a bien compris qu'il n'y a plus de modèle unique mais des systèmes d'exploitation réinventés et personnalisés à chaque exploitation,
- et de coordonner des projets collectifs avec les agriculteurs et les acteurs du territoire.

L'équation était difficile : tant d'activités conduites, de choix stratégiques réalisés dans l'objectif d'agir efficacement, dans un environnement où le risque est partout et nous n'avons pas été épargnés ; la société a des attentes fortes à notre égard. Dans ce contexte, nous avons œuvré pour donner du sens à l'action menée toujours dans l'intérêt des agriculteurs et du monde rural : un rôle d'anticipation, d'innovation et d'accompagnement, de proximité qui a constitué notre fil rouge tout au long du mandat.



Durant ces 6 ans, on s'est aussi attaché à retrouver et maintenir un équilibre budgétaire permettant à la Chambre d'agriculture de mener à bien ses missions, en diminuant ses charges de fonctionnement tout en préservant ses emplois et en faisant face à la baisse de ses recettes publiques.

Je voudrais terminer ce propos en remerciant tous ceux sans lesquels le travail accompli n'aurait pu se réaliser : le rôle primordial joué par les élus qui se sont impliqués à mes côtés, et sur lesquels j'ai pu compter tout au long de la mandature mais aussi les agents de la chambre qui au quotidien, déploient enthousiasme et énergie pour vous accompagner et construire les changements nécessaires à notre établissement.

Merci également à tous nos partenaires, publics et privés, avec lesquels nous avons tissé des relations de confiance, de collaboration sincère et efficace.

Le contexte a forcément évolué depuis l'élection de 2013 et naturellement par rapport à nos engagements de départ, il y a eu des contraintes et des difficultés qui ont parfois ralenti notre élan. Mais c'est en toute transparence et bonne foi que je veux vous faire part du travail effectué.

Philippe Vergnes,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Vergnes', written over a light blue background.

1	 <p>5 à 9</p>	MISSIONS, ORGANISATION ET MOYENS
2	L'ACCOMPAGNEMENT, CLÉ DE LA RELATION ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LES EXPLOITANTS	 <p>10 à 18</p>
3	 <p>19 à 25</p>	UNE ECONOMIE GAGNANTE
4	DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION	 <p>26 à 30</p>
5	 <p>31 à 34</p>	L'EAU, VITALE POUR NOTRE AGRICULTURE
6	L'INTELLIGENCE ENVIRONNEMENTALE	 <p>35 à 44</p>
7	 <p>36 à 49</p>	L'AGRICULTEUR AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE

BUREAUX DECENTRALISÉS

CASTELNAUDARY

CDA Ouest Audois
670 av du Docteur Guilhem
11400 CASTELNAUDARY
Tél : 04 68 94 50 00

LES HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI
8h30 - 12h - 14h - 17h
(SAUF LE VENDREDI 16h)

QUILLAN

15 Quai Pouzadou
11500 QUILLAN
Tél : 04 68 20 20 21
Fax : 04 68 20 15 12

LES HORAIRES D'OUVERTURE

TOUS LES JOURS
8h00 - 12h00 - 13h00 - 17h00

GDA DE MONTRÉAL

ZI Giscarels - 11290 MONTREAL d'Aude
Tél : 04 68 76 23 49
Fax : 04 68 76 26 60

LES HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI 8h30 - 12h
JEUDI 8h30 - 12h - 14h - 17h
VENDREDI 8h30 - 12h

NARBONNE - CDA du Narbonnais

Maison des Vignerons - Bât A
ZAC Bonne Source
18 rue Ernest Cognacq
11100 NARBONNE
Tél : 04 68 41 20 87
Fax : 04 68 41 24 43

LES HORAIRES D'OUVERTURE

TOUS LES JOURS
8h30 - 12h30 - 14h00 - 18h00

Siège administratif de la Chambre d'agriculture de l'Aude

LES HORAIRES D'OUVERTURE

TOUS LES JOURS
8h00 - 12h00 - 13h30 - 17h00
LE VENDREDI
8h00 - 12h00 - 13h30 - 16h00

1 | MISSIONS, ORGANISATION ET MOYENS

A QUOI SERT VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE ? QUI EST-ELLE ?

Votre Chambre d'agriculture est un Etablissement Public qui a 2 missions :

- **Une mission d'intérêt public** en tant qu'organisme consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles, auprès des Pouvoirs Publics
- **Une mission de service** auprès des agriculteurs, de leurs organisations professionnelles et des collectivités, pour l'animation et le développement des agricultures et des territoires ruraux.

Pour ce faire, elle est constituée de :

- **46 membres, élus professionnels**, qui se sont réunis en Session 3 fois/an en moyenne sur ces 6 ans, pour travailler sur des actions fortes de la politique publique :
 - accompagnement de l'installation, des agriculteurs en difficulté,
 - évolution et avenir de la Politique Agricole Commune,
 - révision du zonage des Zones Défavorisées,
 - problématique de la grippe aviaire,
 - politique de l'eau,
 - gestion des risques,
 - projets structurants pour les territoires, ...
 et officialiser les messages auprès des pouvoirs publics

- **Un Bureau statutaire de 9 élus et un Bureau élargi de 17 élus** intégrant l'ensemble des syndicats professionnels élus, qui se réunissent plus fréquemment pour définir les orientations stratégiques
- **Des commissions de travail** regroupant élus professionnels et équipes de salariés dédiées, pour approfondir les actions à mener sur les grands thèmes de la politique agricole de notre département
- **100 agents salariés**, chargés de la mise en œuvre de ces actions au service du monde agricole ; ces agents sont répartis entre notre siège à Trèbes et 4 bureaux décentralisés situés à Castelnaudary, Montréal, Quillan et Narbonne, dans un souci de proximité avec les agriculteurs

ORGANISATION

Mandat
2013 - 2018

LE BUREAU

ELARGI

STATUTAIRE



Président
Philippe Vergnes



1^{er} vice-Président
Evelyne Guilhem



2^{ème} vice-Président
J-Marie Fabre



3^{ème} vice-Président
Alfred Vismara



Secrétaire
Serge Vialette



Secrétaire adjoint
Gérard Guiraud



Secrétaire adjoint
Laurent Ratia



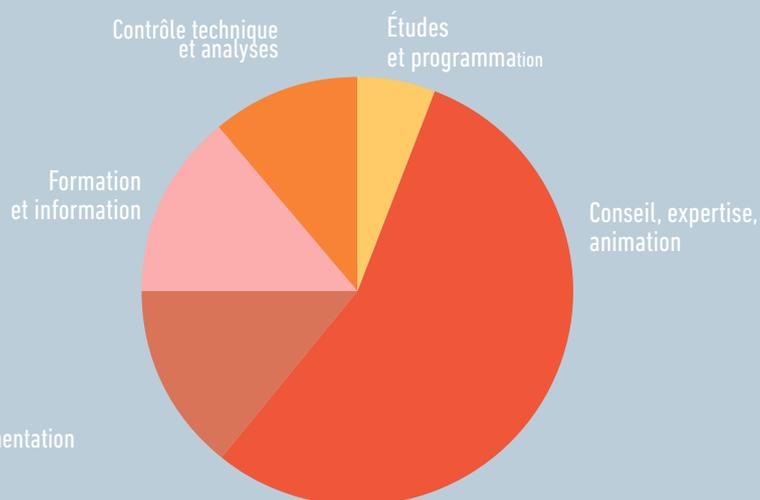
Secrétaire adjoint
Ludovic Roux



Secrétaire adjoint
J-François Monod

Jean-François RÉMY
Philippe QUINTILLA
Jean-Baptiste GIBERT
Didier JEANNET
Michael PIAT
Jean-Louis PHILIPS
Anne BONNERY
Jacques SERRES

DIVERSITÉ DES MÉTIERS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE



La Chambre départementale d'agriculture se compose :

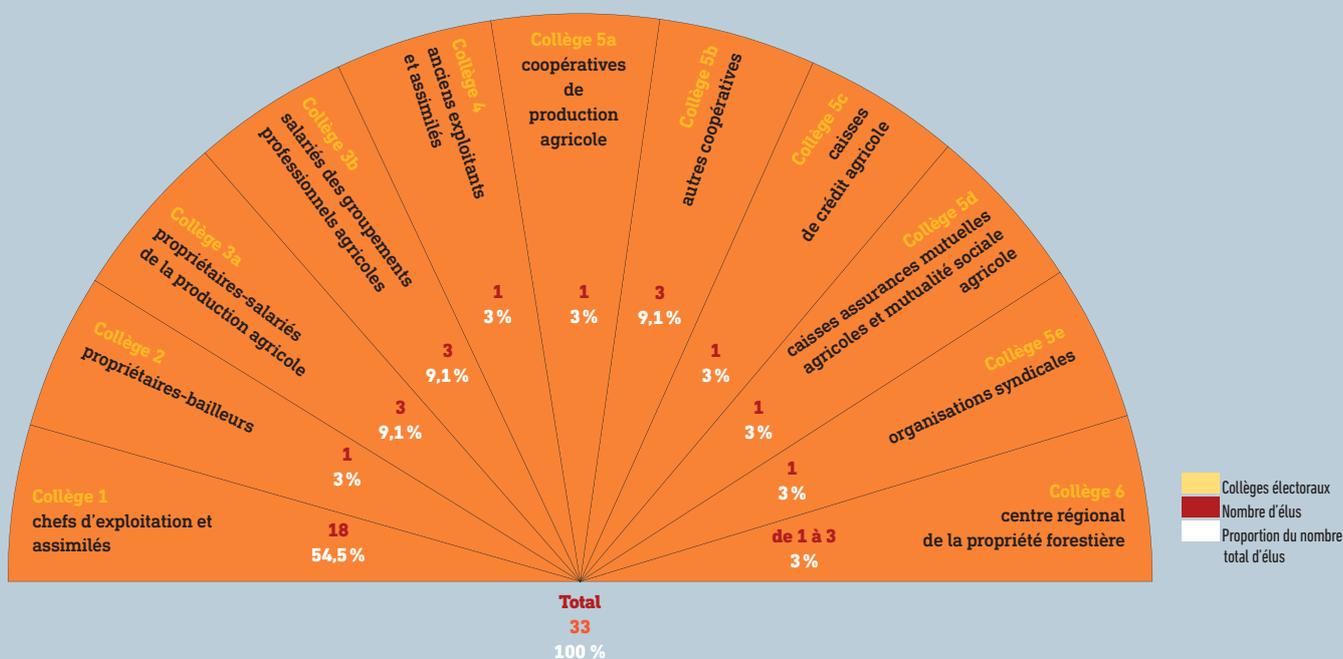
> de cinq « collèges individuels » :

- le collège 1 des chefs d'exploitation et assimilés,
- le collège 2 des propriétaires fonciers et usufruitiers,
- le collège 3a des salariés de la production agricole,
- le collège 3b des salariés des groupements professionnels agricoles,
- le collège 4 des anciens exploitants.

> des représentants des cinq « collèges des groupements professionnels agricoles » :

- le collège 5a des coopératives de production agricole (CUMA),
- le collège 5b des autres coopératives et SICA,
- le collège 5c des caisses de Crédit Agricole,
- le collège 5d des caisses d'assurances mutuelles agricoles et des caisses de mutualité sociale agricole,
- le collège 5e des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles.

Le collège 6 conseillers du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sont membres de droit de la Chambre d'agriculture. En outre, la session peut désigner librement au maximum 8 membres associés



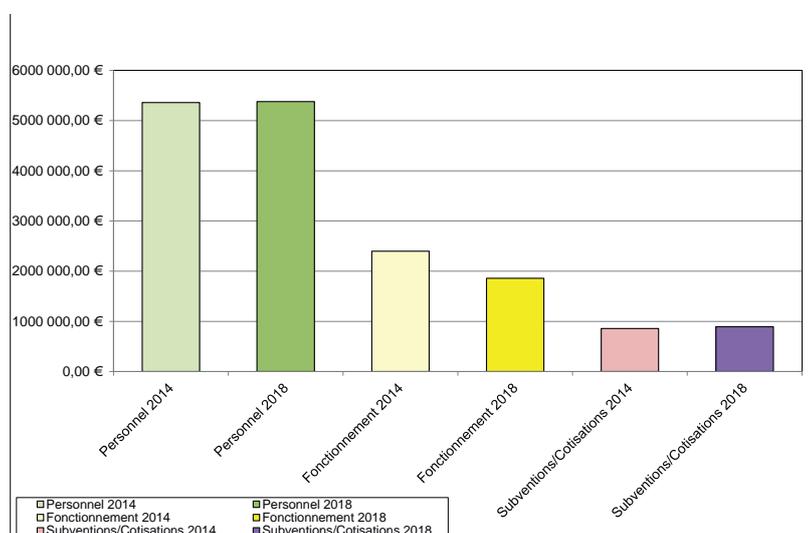
RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COLLÈGES ÉLECTORAUX QUI COMPOSENT LA SESSION D'UNE CHAMBRE DÉPARTEMENTALE

Données des Chambres d'agriculture pour 2017 / *en 2016 / **en 2018

COMMENT EST FINANCÉE VOTRE CHAMBRE ?

Que devient la TAFNB (Taxe additionnelle sur le Foncier non Bâti) collectée sur les terres agricoles et forestières ?

Les élus se sont appliqués, durant ces 6 dernières années, à retrouver et maintenir un équilibre budgétaire permettant à la Chambre d'agriculture de l'Aude de mener à bien ses missions, en diminuant ses charges de fonctionnement tout en préservant ses emplois et en faisant face à la baisse de ses recettes publiques.



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014/2018

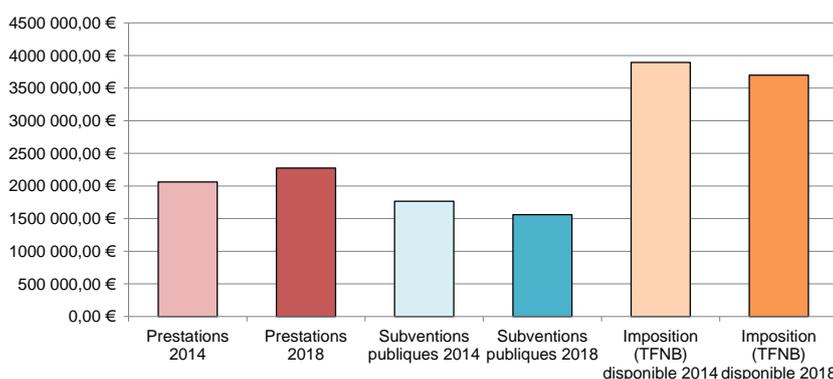
Maintien de l'emploi avec évolution des compétences des agents pour satisfaire les nouveaux besoins des agriculteurs et le contexte national et local (renforcement sur les connaissances et appuis règlementaires, sur la commercialisation en circuits de proximité, sur la gestion de la ressource en eau,)

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014/2018

Diversité de nos métiers et de nos actions

(hors représentation)

Pour répondre aux demandes des pouvoirs publics et aux besoins d'agriculteurs de plus en plus performants et confrontés à un contexte en perpétuelle évolution, nos missions sont multiples.





MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Confiées par l'Etat : CFE, CEPPP, Identification des animaux, Apprentissage, DJA ...



MISSIONS D'APPUI À L'ÉMERGENCE

et à l'animation de projets structurants au bénéfice des agriculteurs et de leurs territoires : projets fonciers, projets hydrauliques, projets de reconquête des friches... et d'animation des groupes de développement agricole



MISSIONS D'APPUI AUX AGRICULTEURS

Dans les différentes phases de leurs projets agricoles, de l'installation à la transmission en passant par toutes les phases de mutations et d'évolutions ; pour ce faire, nos prestations sont de plusieurs nature :

- **informations techniques et réglementaires**
- **acquisition et diffusion de références** auprès des agriculteurs
- **conseils individuels ou collectifs**, avec propositions de packs pour travailler en approche globale,
- **conseils à l'application de produits phytosanitaires** (notre CA11 et ses techniciens bénéficient d'un agrément ministériel pour exercer cette mission),
- **aide au montage de dossiers** de demande d'aide publique,
- **formations** à destination des chefs d'exploitations et des salariés d'exploitations ou d'OPA, sur tous les thèmes leur permettant de se professionnaliser tout au long de leur vie professionnelle et sur des thèmes obligatoires comme le CERTIPHYTO (notre CA11 a un centre de formation habilité par la DRAAF),
- **contrôle de pulvérisateurs** (notre CA11 bénéficie d'un agrément COFRAC pour exercer cette prestation), démonstrations de matériels,
- **analyses de sol** (notre laboratoire d'analyses de sol est agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture),
- **promotion et communication** sur les métiers et les produits de l'agriculture pour toutes les filières présentes sur le département : viticulture, grandes cultures, arboriculture, maraîchage et élevage.

Nos prestations sont réalisées dans le cadre de notre certification AFNOR qui garantit la qualité de nos services.



ACTIVITÉ COMMERCIALE

Une activité historique de vente de bois et plants de vignes à destination des pépiniéristes ; notre atelier de pré-multiplication, de multiplication et de traitement à l'eau chaude est agréé par le Ministère chargé de l'Agriculture.



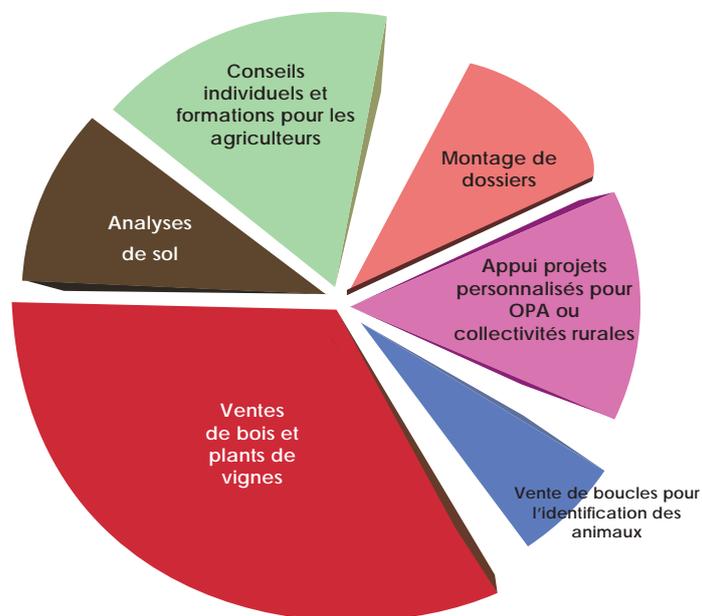
MISSION D'INTERVENTION D'URGENCE

En cas de crise (crise sanitaire, catastrophe naturelle ou calamités agricoles) : réalisation des expertises, dossiers calamités, appui aux sinistrés...

FINANCEMENT DE NOS MISSIONS



REPARTITION DE LA RECETTE ISSUE DES PRESTATIONS FACTURÉES





2 | L'ACCOMPAGNEMENT, CLÉ DE LA RELATION

ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LES EXPLOITANTS

La Chambre d'agriculture de l'Aude a mis en place un dispositif d'accompagnement des exploitants agricoles basé sur sa mission de service public, à travers un accompagnement collectif, mais aussi en déployant un accompagnement individualisé, par le déploiement d'une gamme de prestations. Un des objectifs de ces prestations est d'accompagner l'agriculteur dans le temps, à partir de son installation, puis son suivi, sa diversification éventuelle, jusqu'à la transmission. Les prestations complètent alors les missions de service public. Tout cela est en synergie avec une offre de formation complète mise en œuvre chaque année.

NOS REALISATIONS



L'OFFRE DE SERVICES :
AXE MAJEUR DE
L'ACCOMPAGNEMENT



ACTIVITÉS COMMERCIALES
LES SPÉCIFICITÉS AUDOISES



UNIS DANS LA
DIFFICULTÉ



LES OUTILS AU SERVICE
DES AGRICULTEURS



L'OFFRE DE SERVICES : LES GRANDS AXES D'ACCOMPAGNEMENT PAR FILIÈRE

La Chambre d'agriculture a développé son offre de prestations individuelles autour de trois axes. Un lien est réalisé entre ces trois types de prestations.

POUR VOUS ACCOMPAGNER
La Chambre d'agriculture de l'Aude

OFFRE services

- Realiser votre projet
Des compétences au service de votre ambition
- Optimiser vos performances
Technico-économiques et environnementales
- Sécuriser votre exploitation
en assurant la pérennité de vos productions
- Insérer vos produits
dans les circuits courts
- Attirer les collectivités
vers vos produits

Retrouvez toute notre offre sur
www.aude.chambre-agriculture.fr

AXES RÉGLEMENTAIRES



Les agriculteurs qui désirent avoir un appui individualisé et sécurisé peuvent demander une prestation payante. Exemple : mise en application de la réglementation liée aux zones vulnérables (Plan Prévisionnel de Fumure...), plans d'épandages viti-vinicoles.

AIDES AU MONTAGE DES DOSSIERS DE FINANCEMENTS



L'objectif est de sécuriser les financements auxquels les agriculteurs peuvent prétendre tout en leur apportant un appui administratif : PAC, PCAE.

AXES PAR FILIERE



VITICULTURE

- >> Maîtriser la réglementation
- >> Accompagner les exploitations vers la transition agro-écologique
- >> Renforcer l'économie des agriculteurs pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.



POLYCLTURE

- >> Assurer le suivi technico-économique et phytosanitaire de l'exploitation
- >> Informer et échanger sur des sujets d'actualités et réglementaires
- >> Développer l'agriculture durable



ELEVAGE

- >> Générer de la valeur ajoutée via le contrôle de performances
- >> Sécuriser les aides PAC
- >> Accroître l'autonomie alimentaire des élevages



OPTIMISER LES PERFORMANCES

AXES TECHNIQUES



Le conseil technique peut être ponctuel, afin de répondre à une problématique identifiée par l'agriculteur. Cependant, la CA11 propose des prestations de suivi et des prestations globales qui correspondent à une analyse du besoin de l'agriculteur sur le terrain avec des préconisations adaptées. Exemples :

- Conseil individuel à l'application de produits phytopharmaceutiques : il permet d'accompagner l'agriculteur sur une stratégie de lutte raisonnée en conformité avec la réglementation et adaptée à ses besoins.

Ce conseil est inclus dans une prestation d'accompagnement global en polyculture, ce qui permet d'aborder l'exploitation comme une entité à part entière.

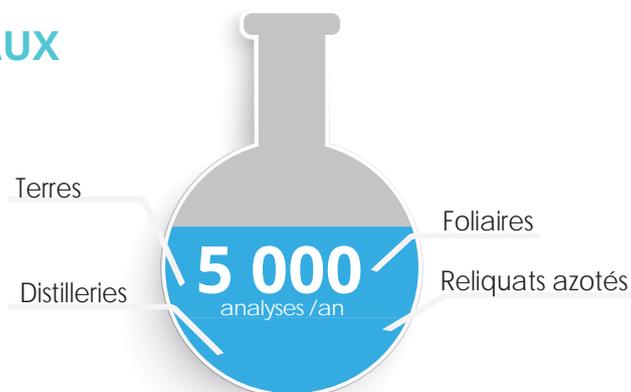
- Accompagnement en production fourragère au pôle Elevage, analyses fourragères, rationnement, pesées des animaux et bilan de fin d'année : cette prestation permet de fixer des objectifs avec l'agriculteur et de réaliser un suivi des indicateurs.



ACTIVITÉS COMMERCIALES LES SPÉCIFICITÉS AUDOISES

LABORATOIRE D'ANALYSES SOL ET VÉGÉTAUX

Le laboratoire des sols de la Chambre d'agriculture de l'Aude est un service interne intégré au pôle Agronomie. Le laboratoire est agréé par le Ministère Français de l'Agriculture et de la Pêche (Agrément de type 1 / 2 et 5) et est Adhérent au Gemas (groupe d'études méthodologiques pour l'analyse de sol). Il est également membre du BIPEA, circuit de contrôle des résultats inter-laboratoires agréés.



Augmentation de 54 % depuis 2012 du nombre d'analyses réalisées par le laboratoire des sols

ATELIER BOIS ET PLANTS DE VIGNE DE PALAJA

Depuis près de 60 ans, l'atelier bois et plants de vigne de Palaja, créé à l'initiative des élus de la Chambre d'agriculture de l'Aude, fait figure de leader sur le marché français et étranger de la pré-multiplication du greffage des variétés végétales destinées à la production viticole. Comme pour le vin, la production des bois et plants de vigne greffés-soudés s'est mondialisée. La concurrence est devenue plus agressive et le maintien de la qualité sanitaire des plants est plus que jamais un enjeu majeur face aux questionnements soulevés par le dépérissement du vignoble. Dans ce contexte, l'atelier a pu tirer son épingle du jeu en se dotant de moyens innovants et d'une structure redimensionnée parfaitement adaptée pour répondre à une demande de la filière pépinière de plus en plus exigeante. L'acquisition d'un des premiers équipements de traitement à l'eau chaude des plants de vigne a été réalisée, permettant de traiter trois fois plus de volumes et d'assainir les bois avant greffage afin de se prémunir des contaminations incriminées notamment dans les maladies du bois de la vigne. Le dispositif est géré de manière écologique, puisque l'alimentation de la chaudière est réalisée par la récupération des déchets ligneux. De plus, la capacité de stockage des bois a été augmentée de plus de 300 m² et l'ensemble des locaux de travail de plus de 1000 m².

Chaque année, 8 millions d'yeux certifiés et 150 km de porte-greffe sont produits à partir d'un parc de vignes mères de 70 hectares, soit près de 1000 km de bois récoltés et vendus. Ce qui correspond à 250 tonnes de matériel végétal manipulé par une trentaine de salariés saisonniers, encadrés par 5 permanents. 70 variétés sont concernées,

au travers de 150 clones différents.

Rien que dans le département, cette structure est à l'origine de la replantation de plus de 100 hectares de vignes. En plus de cet appui direct auprès des viticulteurs, l'atelier alimente la filière pépiniériste afin de garantir la pureté sanitaire, variétale et clonale. Par ailleurs, l'atelier, avec le travail conjoint du Domaine expérimental de Cazes, joue un rôle important dans la conservation de la biodiversité par le repérage et la sauvegarde de vieilles variétés en voie de disparition. Des parcelles de conservatoires sont implantées au cœur des appellations du département et sont au service des projets des producteurs tout en permettant de veiller à une meilleure résistance aux maladies et à la sécheresse. Dans ce dernier cas, de nombreuses expérimentations sont menées par le biais de partenariats avec l'INRA, l'IFV et les autres Chambres d'agriculture.

L'atelier constitue un socle de travail primordial pour garantir la pérennité du matériel végétal au cœur de nos productions.





LES OUTILS AU SERVICE DES AGRICULTEURS

LA COMMUNICATION, VECTEUR DE CONNAISSANCE ET LIEN AVEC LES AGRICULTEURS

L'objectif est d'apporter des informations ou des conseils qui tiennent compte des observations du terrain récentes par secteur, ainsi qu'une veille technique et / ou réglementaire.

- **Flash viti phytosanitaire et flash bio** : informations récentes sur les pressions de maladies et ravageurs par secteur, conseils de lutte. Hebdomadaire en période de pression.

- **Bulletin irrigation** : modélisations de contraintes hydriques de la vigne sur plusieurs territoires du département et conseils d'irrigation. Hebdomadaire de mi-juin au 15 août.

- **C'Aude des Champs et le Mot du Conseiller** : informations sur la pression sanitaire, conseils techniques en grandes cultures, informations réglementaires. 5 numéros par an.

- **Fuelha d'Oliu** : informations sur la pression sanitaire, conseils techniques oléicoles. 4 numéros/an.

- **Flash fourrage** : informations sur la pression sanitaire, conseils techniques sur les fourrages. Bimensuel de début février à début juin.

En 2018, la revue de presse à destination des partenaires agricoles ainsi que des mairies du département, a été modernisée. Afin de compléter son offre de communication "Terres Audoises", le magazine de la Chambre d'agriculture, a vu son premier numéro (autour de la thématique "eau") publié en janvier 2018 puis le second (autour de la thématique "recherche et innovation en viticulture") en juillet 2018.

Depuis début 2017, une lettre d'informations bimestrielle vient compléter le dispositif d'information général des agriculteurs de l'Aude.

La communication digitale prend une part importante dans la diffusion de l'information.

- Une refonte du site internet avec une nouvelle ligne éditoriale pour une information mieux structurée et une charte graphique plus moderne.
- Une page facebook suivie par plus de 1400 abonnés.

MES P@RCELLES

Mes P@rnelles, leader du service en ligne aux agriculteurs, permet de prévoir et d'enregistrer les pratiques agricoles. Avec Mes P@rnelles, il est également possible de valoriser les données technico-économiques pour faciliter le pilotage des cultures. La solution Mes P@rnelles a été pensée par les conseillers. Elle est adaptée à toutes les cultures.



232 Abonnés en 2018

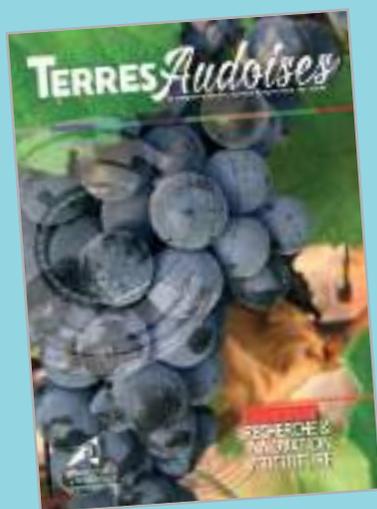
La Chambre d'agriculture de l'Aude a mis en place une amélioration de l'offre et de la qualité de service Mes P@rnelles en 2018 grâce à :

- L'augmentation du nombre d'abonnés et des prestations Mes P@rnelles
- La mise en place d'une Hotline pour les abonnés et les conseillers CA
- Des web conférences thématiques pour faire monter en compétence les conseillers Chambre
- L'édition d'une newsletter trimestrielle pour les abonnés
- La mise en place d'un serveur sécurisé (https)



Communication

Chambre d'agriculture de l'Aude



Actualités



Technique



Réglementation



Web



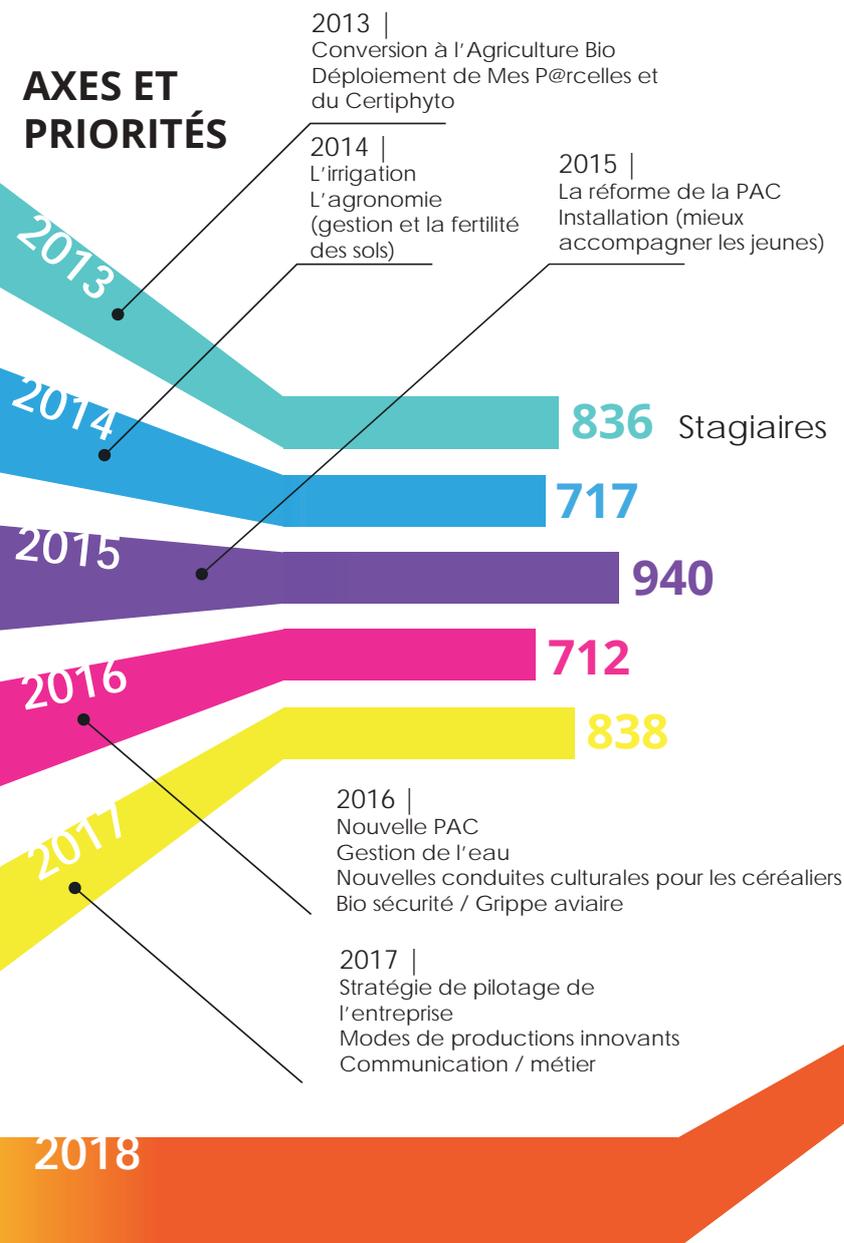
chambagriculture.aude



chambagrill

Abonnez-vous
communication@aude.chambagri.fr

LA FORMATION : SE PROFESSIONNALISER TOUT AU LONG DE SA VIE PROFESSIONNELLE



Depuis 2014, l'activité formation est certifiée AFNOR. Certification renouvelée cette année suite à l'audit AFNOR. Notre centre de formation est habilité par la DRAAF pour l'organisation des formations CERTIPHYTO. Depuis 2017, nous bénéficions du référencement DATADOCK.

Les stagiaires sont majoritairement des chefs d'exploitation quelle que soit la forme juridique de l'exploitation, des salariés d'exploitations agricoles, de coopératives, de caves particulières, de groupements d'employeurs, CUMA à la demande de leur employeur, ou encore des porteurs de projet en phase d'installation qui mettent à profit cette période pour se professionnaliser.



Les grandes tendances observées en formation



VITICULTURE

En Viticulture, le Certiphyto Décideur est la principale formation suivie (la Chambre d'agriculture a organisé le Certiphyto Opérateur au démarrage de l'obligation mais désormais, ce sont les CFPPA qui répondent à la demande) du fait de l'obligation de détenir ce certificat pour l'approvisionnement en produits. Depuis 2 ans, un fort ralentissement s'est opéré. Des formations ont été organisées en 2017 et 2018 sur la thématique de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Cette orientation est réaffirmée en 2019 avec la programmation de formations visant la conversion en BIO, Terra Vitis, la certification HVE ...



POLY-CULTURE

En Polyculture, on retrouve essentiellement des formations visant l'appropriation de techniques en arboriculture, maraîchage, Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales qui connaissent un fort engouement depuis ces dernières années.



EAU-AGRONOMIE

En Agronomie-Eau, la gestion de la ressource et la protection de la qualité de l'eau, l'irrigation, le diagnostic de sol, fertilité sont des thèmes majeurs, ces actions étant toujours transversales. En 2018, une formation à la création d'un OUGC (organisme unique de gestion collective de l'eau) a été mise en place. Elle apportera les informations stratégiques permettant à la profession agricole de décider, dans un contexte de réchauffement climatique, quelle forme d'organisation elle veut pour le futur OUGC. C'est aussi en 2018 que sur le bassin versant de l'Aude, où perdure une gestion collective, les acteurs institutionnels ont mis en place des actions favorisant des économies d'eau dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Aude et de la Berre.



ELEVAGE

En Elevage, le bien-être animal est au centre des préoccupations et en fonction du contexte (particulièrement, des éleveurs ovins caprins qui investissent beaucoup dans leur professionnalisation), la réglementation. Des formations sur la thématique de méthodes alternatives de soins aux animaux, l'hygiène, la gestion du pâturage prédominant et selon les années, des techniques particulières comme la fabrication fromagère,.....

Enfin, en 2018, en collaboration avec les caves coopératives, une campagne de sensibilisation à des méthodes alternatives à l'usage du glyphosate a été déployée. 9 sessions de formation ont accueilli 177 viticulteurs.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES



VIVEA est le fonds d'assurance formation des exploitants agricoles. Au-delà de l'aspect financement d'actions de formation, un partenariat actif existe entre ces deux structures.



Le FAFSEA et les OPCA offrent des possibilités de financement des formations suivies par les salariés. Une expérimentation de professionnalisation de collaborateurs salariés d'un groupement d'employeurs mis à disposition d'exploitations agricoles, est menée cette fin d'année avec le FAFSEA.



Un partenariat très productif existe avec l'EPLEPPA de Carcassonne et de Castelnaudary.



Des collaborations se nouent avec Pôle Emploi, CER France....





UNIS DANS LA DIFFICULTÉ

L'ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION D'URGENCE

De 2013 à 2018, le nombre d'événements climatiques perturbant ou détruisant tout ou partie des exploitations n'a fait qu'augmenter au fil du mandat. Les agriculteurs audois payent, comme d'autres, un lourd tribut au réchauffement climatique.

Une forte mobilisation

Dans tous les cas d'événements climatiques causant des dégâts importants, la Chambre d'agriculture a mobilisé tous ses moyens afin d'accompagner les exploitants dans leurs démarches. Dans tous les cas la Chambre d'agriculture de l'Aude veille à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires agricoles (OPA, MSA, Assurances...) et les institutionnels (Préfecture, DDTM...).

Aux côtés de l'Etat, la Chambre d'agriculture participe à la gestion de l'événement : recensement des sinistrés, mission d'expertise calamités agricoles, accompagnement des agriculteurs (coordination de l'entraide), demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole, aide au dépôt des dossiers d'indemnisation, demande de mesures de crise spécifiques en lien avec le syndicalisme (FAC, prise en charge cotisation, MSA...), suivi économique des exploitations sinistrées.



UNE CELLULE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

L'entreprise agricole peut être confrontée à des difficultés de différents niveaux qui sont qualifiées de ponctuelles lorsqu'il s'agit par exemple d'un accident climatique (gel, grêle, inondation, incendies...) ou de structurelles lorsque persistent dans le temps des difficultés sur la production, sur la trésorerie, les recettes....

Dans certains cas, un problème de santé de l'exploitant, d'un membre de la famille, un problème familial peuvent également avoir des conséquences sur l'économie de l'exploitation.

Quelle que soit la raison des difficultés, il est important de ne pas s'isoler et de s'adresser aux interlocuteurs dédiés de la Chambre d'agriculture ou des autres Organismes Professionnels Agricoles (MSA par exemple).

Depuis Décembre 2017, une cellule d'accompagnement des agriculteurs en situation difficile a été créée par la Préfecture. Cette cellule animée par la DDTM réunit la Chambre d'agriculture, le Centre d'Economie Rurale (CER), les banques, les services fiscaux, la MSA, ARTERRIS, le GDS.

Cette cellule a pour mission d'identifier la cause principale des difficultés rencontrées et de désigner la structure la plus concernée qui sera de ce fait référente pour l'accompagnement de l'exploitant.



UNE ÉCONOMIE GAGNANTE



QUATRE AXES MAJEURS

- L'approvisionnement en produits locaux,
- les filières de proximité
- Une agriculture saine et de qualité
- Le maintien d'un tissu économique local

Les agriculteurs sont des maillons forts d'une dynamique rurale. Ils participent au développement d'un territoire. Développer avec eux l'approvisionnement en produits locaux, soutenir les filières de proximité, c'est encourager une agriculture saine et de qualité, c'est contribuer au maintien d'un tissu économique local indispensable.

Le monde agricole doit évoluer vers de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

La Chambre encourage et accompagne les agriculteurs dans leurs démarches de diversification et de valorisation via la commercialisation en circuit court et en circuit de proximité, par le développement des réseaux des marqués Pays Cathare et Bienvenue à la Ferme.

LE PAYS CATHARE®

MELON

PREMIÈRE FLEUR

NOS REALISATIONS



**LES CIRCUITS COURTS,
CLÉ DE VOÛTE DE
LA DÉMARCHE DE
PROMOTION DE
L'AGRICULTURE LOCALE**



**BIENVENUE À LA FERME,
DRIVE FERMIER, AIRES DE
VENTE, ET MARCHÉ DES
PRODUCTEURS DE PAYS**



**LA MARQUE PAYS
CATHARE® : ENTRE
HISTOIRE ET TERROIR**



**LES FOIRES, VITRINE DE
L'AGRICULTURE LOCALE**



**L'ŒNOTOURISME, ACTION
AGROTOURISTIQUE
MAJEURE DANS UN
DÉPARTEMENT VITICOLE**



**DES FILÈRES DE
DIVERSIFICATION EN
FRUITS ET LÉGUMES**



**DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

LE PAYS CATHARE®
MELON
PREMIÈRE
FLEUR



LES CIRCUITS COURTS, CLÉ DE VOÛTE DE LA DÉMARCHE DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE LOCALE

Les actions d'accompagnement des circuits courts et des circuits de proximité qui sont mises en place avec les producteurs locaux, les associations et les collectivités s'inscrivent dans une dynamique de territoire.

Avec le soutien du Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture assure un rôle de conseil auprès des agriculteurs dans de nombreuses actions.



LE CLUSTER AGROALIMENTAIRE

Le rôle central de la Chambre d'agriculture a permis d'initier le CLUSTER agroalimentaire qui réunit les acteurs de la filière (producteurs, grossistes, commerçants) ; l'animation a ensuite été confiée à la Chambre d'agriculture par le CLIDA (Comité de Liaison Interconsulaire de l'Aude).

En créant cette dynamique de filière, la Chambre d'agriculture de l'Aude joue un rôle de courroie opérationnelle et permet ainsi des montages de projets structurants pour l'ensemble des acteurs locaux.

Le CLUSTER « fruits et légumes » a d'ailleurs initié une nouvelle forme de collaboration entre la production et la distribution qui a essaimé au travers de la création d'associations de producteurs.

AGRI LOCAL ET RESTAURATION COLLECTIVE

Le développement de la commercialisation vers la restauration collective a été amorcé par le biais de la participation au programme AGRILocal lancé par le département.

Grâce à l'action AGRILocal et aux autres initiatives d'animation et de coordination vers la restauration collective, les filières professionnelles agricoles et agroalimentaires s'emparent du concept afin de proposer une alimentation saine tout en soutenant notre agriculture et économie locale.

PLANS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

La Chambre d'agriculture participe également aux programmes des Projets Alimentaires territoriaux du département à savoir les actions du Plan Alimentaire Territorial de la mairie de Castelnaudary et à l'émergence du Plan Alimentaire Territorial en Haute-Vallée de l'Aude.

AIRES DE VENTE EN BORD DE ROUTE

Autre action, ce sont plus de 30 producteurs qui sont venus commercialiser leurs productions en vente directe sur 3 aires aux alentours de Carcassonne. Ces lieux permettent de proposer à la clientèle carcassonnaise et touristique une large gamme de produits diversifiés du département : huîtres, vins, fruits, légumes, miels, œufs, ... La Chambre d'agriculture assure le suivi, l'animation, le conseil auprès des producteurs présents. Les bonnes relations avec le département ont permis de faire évoluer ces lieux de vente en aire de co-voiturage. Notamment l'aire de Béragne à Trèbes sur laquelle un parking a été aménagé par le Département en 2018, comprenant un espace de vente sous abri, avec éclairage et communication.



FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture de l'Aude est partenaire du Grand Narbonne pour l'accompagnement et le développement du programme des fruits et des légumes à l'école. Ce territoire a mis en place ce programme il y a maintenant 10 ans et souhaite développer l'approvisionnement en fruits locaux et bio (objectif : 1 fruit local / semaine). La Chambre d'agriculture coordonne le partenariat entre les producteurs audois et les grossistes. Ce sont au total 6 900 enfants inscrits dans ce programme, 90 tonnes de fruits / an distribués sur ce territoire dont 28 tonnes d'origine locale (Aude et départements limitrophes). D'autre part, la Chambre d'agriculture accompagne les autres territoires à la mise en place de programmes similaires : plusieurs communes ont été accompagnées : Bram, Castelnaudary, Trèbes, Caunes Minervois, Ferrals les Corbières, Thézan les Corbières, ...



DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VIANDE DANS LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE

A ce jour, 80 % de la viande consommée sur le territoire des Pyrénées Audoises n'est pas produite en local malgré une forte présence d'élevages sur ce territoire. C'est pourquoi les professionnels du secteur ont créé la « filière Viandes des Pyrénées Audoises » dans laquelle les éleveurs et bouchers travaillent main dans la main. Le projet porté par le PTCE 3.EVA, la Chambre d'agriculture de l'Aude et le Biocivam en partenariat avec l'abattoir de Quillan et les autres acteurs locaux a vu, après une concertation de plus de 3 ans, la mise en place d'une

association de préfiguration d'une SCIC composée de 5 collèges (un collège éleveurs, un collège bouchers, un collège consommateurs, un collège partenaires techniques et un collège partenaires institutionnels). L'objectif est de promouvoir et de développer une filière viande locale pour garder une plus forte valeur ajoutée sur les exploitations du territoire afin de pérenniser ces dernières et de les rendre plus résilientes notamment face aux fluctuations de marché.

BIENVENUE À LA FERME, DRIVE FERMIER ET MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Des solutions pour dynamiser et valoriser la production locale

Le réseau « Bienvenue à la Ferme » compte dans l'Aude 80 adhérents, animé par la Chambre d'agriculture, afin de conseiller les agriculteurs dans leur activité, garantir la qualité des produits et activités, aider à l'installation et assurer la promotion de la marque.

Ainsi tous les ans, nous procédons à l'édition d'une brochure en 20 000 exemplaires distribuée au Salon de l'Agriculture à Paris, sur les événements régionaux et dans le département via les producteurs, sur les fêtes et foires, ...

Le réseau « Bienvenue à la Ferme » est coordonné par le service des Chambres d'agriculture France avec pour objectif le développement de la marque "Bienvenue à la Ferme", le développement de partenariats, la communication nationale de la marque, l'animation des relais...

Le drive fermier audois créé en 2015 regroupe des producteurs passionnés par leurs métiers. Sensibles aux méthodes de productions respectueuses de notre

environnement, ils ont la volonté de vous garantir la qualité et l'origine locale et directe de tous leurs produits. Les exploitations sont toutes situées sur les différents territoires audois. Cette démarche permet aux consommateurs de commander avec facilité les produits issus des fermes, au même prix que sur les exploitations. En 2018, il réunit 11 fermes associées et 3 artisans.

Les Marchés de Producteurs sont importants économiquement pour les agriculteurs qui sont engagés sur la vente directe. Cette belle vitrine de l'agriculture audoise (6 marchés - 37 producteurs en 2013, 17 marchés - 54 producteurs en 2018) est le fruit d'une collaboration étroite entre la Chambre d'agriculture de l'Aude et l'Association des Marchés de Producteurs de Pays.



LA MARQUE PAYS CATHARE® : ENTRE HISTOIRE ET TERROIR

Le développement des marques et autres réseaux a été un axe fort de notre stratégie de valorisation des productions car ce sont des leviers économiques qui entraînent une dynamique territoriale et sont créateurs d'emplois.

Depuis 25 ans, la marque Pays Cathare®, reconnaissable à son étiquette bleue, regroupe près de 900 professionnels audois des secteurs de la restauration, de l'hébergement, de l'artisanat d'art et des produits gastronomiques locaux afin de permettre de découvrir tous les atouts de l'Aude. L'ensemble de ces produits et services répond à des cahiers des charges spécifiques qui garantissent qualité, origine et authenticité des savoir-faire.

La Chambre d'agriculture a participé à l'élaboration (pour le foie gras) et à l'évolution (pour la filière porc) des cahiers des charges et participe pleinement à leur simplification afin de rendre la labéllisation plus accessible.

Aujourd'hui, ce sont plus de 900 professionnels qui s'engagent avec la marque Pays Cathare® à transmettre l'histoire et la culture, à valoriser les richesses, les savoir-faire et le patrimoine de leur territoire. Ils prennent part aux démarches respectueuses de l'environnement et participent à l'économie locale en privilégiant les entreprises et les produits du réseau Pays Cathare® au sein duquel ces valeurs sont partagées.

En soutenant cette ambition locale de produits authentiques, avec le goût de l'excellence et du vrai, la Chambre d'agriculture de l'Aude contribue à faire de la marque Pays Cathare® une porte d'entrée d'une visite particulière de l'Aude et soutient ainsi activement l'agriculture de proximité.





LES FOIRES, VITRINE DE L'AGRICULTURE LOCALE

La Chambre d'agriculture participe à l'organisation de nombreuses foires locales et régionales avec pour objectifs de dynamiser la participation des agriculteurs audois, valoriser les productions par l'animation de concours et mieux faire connaître les actions de la Chambre.

Ces événements se répartissent sur l'ensemble du département et sur toute l'année. Tous valorisent les filières locales et le «manger audois» avec des spécificités pour certaines foires :

- **Foire départementale de l'élevage** à Espezel avec l'organisation du concours interdépartemental Gascon et la valorisation de la filière de la Pomme de Terre du Pays de Sault
- **Festiv Agri** à Saissac : la Chambre d'agriculture a participé à la redynamisation de cette foire en 2018 qui inclut le concours interdépartemental de la race Limousine.
- **Foire au gras** de Belpech avec l'organisation du concours départemental du foie gras permettant la labellisation «

Pays Cathare® ». La Chambre d'agriculture accompagne également les autres foires au gras du département afin de soutenir un secteur en grande difficulté suite aux épisodes de grippe aviaire.

- **Promaude** à Lézignan-Corbières, rendez-vous majeur du département autour de l'agriculture et du manger audois. La Chambre d'agriculture y organise le concours départemental des fromages fermiers en partenariat avec le Syndicat des Eleveurs Caprins et producteurs de fromages fermiers.
- **Marché aux Truffes** et produits de l'Aude à Moussoulens ; la culture et la récolte de la truffe sont devenues une réalité dans l'Aude. 500 Audois sont maintenant rassemblés en association pour faire partager leur passion de trufficulteur.
- **Fête du Cassoulet** à Castelnaudary : depuis 18 ans déjà, la Fête du Cassoulet est installée à Castelnaudary avec un succès toujours présent.





L'ŒNOTOURISME, ACTION AGROTOURISTIQUE MAJEURE DANS UN DÉPARTEMENT VITICOLE

Notre département est désormais le 1er département de l'Occitanie totalement couvert par le label Vignobles et Découverte, ce qui positionne l'Aude comme une véritable destination œnotouristique. C'est une reconnaissance pour notre département, qui depuis 25 ans, s'inscrit dans la démarche de labellisation Pays Cathare®. Ce label permet ainsi de faire du patrimoine un fer de lance de notre économie. Il positionne les châteaux du Pays Cathare au centre d'une dynamique autour de laquelle gravitent les vignerons, les hébergeurs, les restaurateurs, les agriculteurs, tous les acteurs du territoire qui partagent des valeurs communes autour du patrimoine viticole, mais aussi du patrimoine gastronomique et du patrimoine bâti. Cette démarche, portée par le département de l'Aude, a fédéré les partenaires et institutions tout en structurant le territoire.

La Chambre d'agriculture par sa connaissance fine du terrain, fait le lien avec les territoires et les collectivités, les partenaires agricoles, touristiques et institutionnels, ce qui est une force pour faciliter l'émergence d'une offre agri-œnotouristique structurée. Elle dispose en son sein de compétences en ingénierie de projet, ingénierie financière, développement local et agri-tourisme. Des œnologues, juristes, urbanistes travaillent ensemble pour accompagner les projets et structurer l'offre œnotouristique et agritouristique. Nous œuvrons également en lien avec la Chambre Régionale à l'élaboration de l'agenda des événements œnotouristiques en Occitanie, qui répertorie pour l'Aude plus de 100 événements. Celui-ci met en lumière les nombreuses initiatives de nos territoires et invite à la découverte de nos vignobles.



DES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION EN FRUITS ET LÉGUMES

Un travail de fond avec les grossistes autour d'un cluster regroupant les acteurs de la filière audoise a permis d'accompagner une dizaine de producteurs sur de la diversification en production légumière en garantissant leurs débouchés. Ce projet a permis de conforter plusieurs installations agricoles.

Les filières de diversification en fruits et légumes deviennent de plus en plus intéressantes notamment

pour des céréaliers en zone irrigable. D'autres projets avec la GMS et la restauration collective sont en cours.

Un nouveau poste de technicien maraîchage – PPAM a été créé fin d'année 2018 pour accompagner les agriculteurs de ces projets, les producteurs maraîchers ainsi que la diversification en PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales).



DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

La mise en place et le développement des énergies renouvelables ont permis tout au long du mandat de renseigner plus de 200 agriculteurs. Un partenariat actif avec le pôle « Energie 11 », et plus récemment avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège, a permis l'accompagnement de 37 projets de toiture photovoltaïque ainsi que l'étude de gisement de méthanisation à la ferme.



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION

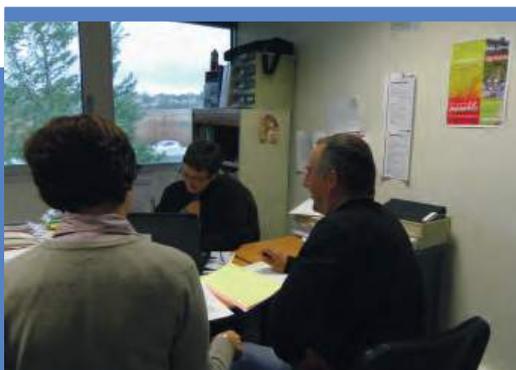
La Chambre d'agriculture a développé une approche globale de l'installation en créant des passerelles entre les missions de service public (instruction DJA, gestion du Répertoire Départ Installation (RDI) et le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)), en développant l'accompagnement par la formation (émergence, CE PPP) et le conseil individuel.

La Chambre d'agriculture s'est engagée dans une politique multi partenariale unique en Région Occitanie afin de répondre à la diversité des projets d'installation et a conclu pour cela des conventions avec le BIOCIAM, l'ADEAR, CER-France, la FD CUMA, le Point Accueil Installation (PAI) et l'Enseignement agricole. De plus, le conseil à la transmission a été renforcé et s'est concrétisé par la création d'un Point Accueil Transmission et la mise en place de formations spécifiques.

Agir sur les problématiques Installation et Transmission exige de promouvoir les métiers de l'agriculture auprès du grand public et la Chambre d'agriculture s'est engagée fortement dans ce domaine en s'associant aux partenaires majeurs de l'éducation et de la formation tels que les CFA, CFPPA, lycée agricole, pôle emploi.....

NOS REALISATIONS

RENFORCEMENT DU RÔLE DU CFE



ACCOMPAGNER TOUTES LES INSTALLATIONS



ASSURER LA PROMOTION DES MÉTIERS ET SUSCITER DES VOCATIONS



RENFORCEMENT DU RÔLE DU CFE

Le Centre de Formalités des Entreprises a pour objet de faciliter et simplifier les démarches administratives des agriculteurs à l'occasion de leur création, modification ou cessation d'activité agricole. Il permet ainsi aux entreprises agricoles (exploitations individuelles ou sous forme de société) de souscrire, en un même lieu et sur un même document, l'ensemble des déclarations auxquelles elles sont tenues auprès des divers organismes et administrations.

Le CFE est la porte d'entrée de la Chambre d'agriculture de l'Aude. Il a acquis un vrai rôle d'assistance notamment sur les questions fiscales et sociales depuis 2008. Son rôle s'est développé au-delà des simples démarches administratives répondant ainsi à une réelle demande de conseil et d'accompagnement sur les questions juridiques.

ACCOMPAGNER TOUTES LES INSTALLATIONS

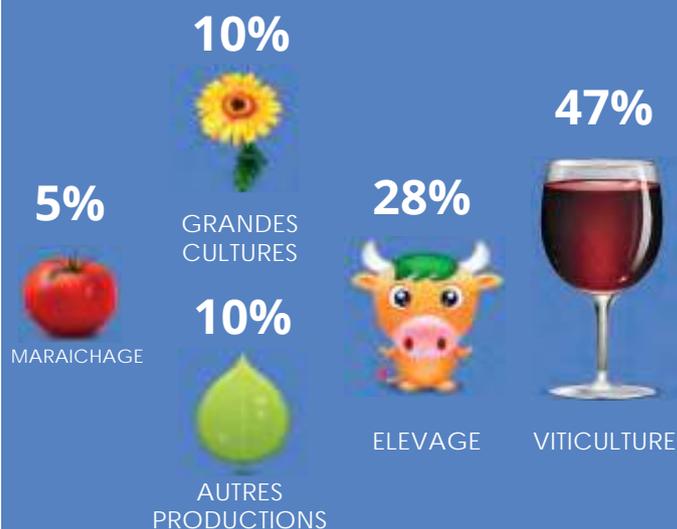
Conscients des particularités du territoire et des responsabilités de la structure, les élus de la Chambre d'agriculture de l'Aude ont clairement affirmé leur volonté, lors des dernières élections consulaires de 2013, d'accompagner tous les projets d'installation sans exclusive aucune. Le Comité d'Orientation Installation-Transmission a réaffirmé chaque année la volonté de la Chambre d'agriculture d'accompagner tous les projets de création ou reprise d'exploitations agricoles et permettre des installations viables et vivables inscrites dans leur territoire. Tous les porteurs de projet susceptibles d'avoir une idée de reprise, d'association ou de création d'exploitation, mais ayant besoin d'un accompagnement pour structurer et formaliser un projet, sont ainsi accompagnés qu'ils sollicitent la DJA ou préfèrent s'installer sans DJA.

Aucune notion d'âge, de diplôme, de compétences, de type de projet n'est un obstacle à la proposition de la prestation d'accompagnement.

Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CE PPP) : la Chambre d'agriculture propose au candidat à l'installation un rendez-vous avec un conseiller compétence et un conseiller projet choisis librement par le candidat sur une liste de conseillers issus de la Chambre d'agriculture, de l'enseignement agricole, du Bio Civam ou de l'ADEAR. Lors de ce rendez-vous, l'éventuel besoin de formation professionnelle du candidat est identifié.

De 2013 à 2017 la CA11 a accompagné plus de 900 porteurs de projets et nouveaux exploitants à toutes les étapes du projet ; de l'émergence à la concrétisation, jusque dans les premières années d'installation.

REPARTITION DES PROJETS PAR FILIÈRES ACCOMPAGNÉS PAR LA CA11 DE 2013 À 2017



Dans l'Aude on compte en moyenne par année 150 nouveaux chefs d'exploitation, hommes ou femmes, en création ou en reprise.

Environ 60% de ces nouveaux installés ont moins de 40 ans et près de 30% s'installent en mobilisant les aides de la DJA.

ASSURER LA PROMOTION DES MÉTIERS ET SUSCITER DES VOCATIONS

L'agriculture audoise emploie 7,3 % de la population active contre 6 % pour la région et 3 % pour la France ; c'est une agriculture " peuplante ", qui génère un tissu social important dans nombre de communes.

Partant du constat qui démontrait la difficulté des employeurs de l'Aude à recruter du personnel qualifié et la difficulté des lycées agricoles et du CFAA à compléter leurs formations au risque de devoir les supprimer, la Chambre d'agriculture en partenariat avec les établissements d'enseignement agricole, a initié pour la 1ère fois en 2013, une journée de découverte des métiers de l'agriculture baptisée HYPE à destination des collégiens de 4ème et 3ème du département.

Depuis sa 1ère édition sur le site du Lycée Charlemagne de Carcassonne, où on notait la présence de quelques 600 élèves et leurs professeurs, la journée « HYPE » a eu pour objectifs de favoriser la découverte des métiers de l'agriculture et d'améliorer la connaissance des filières possibles pour la poursuite des études dans le domaine agricole mais aussi de valoriser l'image des métiers de l'agriculture auprès de jeunes qui méconnaissent la réalité de ces métiers (technicité et technologie, diversité des tâches, volet commercial, cadre de travail, organisation du temps de travail....).

Par les interventions dans les réunions des Conseillers Principaux d'Éducation, des Principaux et Provoiseurs des établissements de l'éducation nationale, la Chambre d'agriculture a sensibilisé également les personnes en charge de l'information et de l'orientation des élèves.

En initiant le Comité Départemental de l'alternance et de l'apprentissage en agriculture et en co-organisant la cérémonie annuelle de remise des diplômes aux apprentis de la formation agricole, la Chambre d'agriculture a également porté à la connaissance des services de Pôle Emploi et des missions locales d'insertion les opportunités d'emploi dans le monde agricole.

En 2015 et 2016, sur les territoires de Limoux Haute-Vallée et du Lauragais, la Chambre d'agriculture a créé et animé une plateforme territoriale Ressources Humaines en partenariat avec Pôle Emploi, la FD CUMA et l'enseignement agricole.

En 2018, a été organisé au Lycée Lacroix de Narbonne un forum pour les classes de terminale afin d'aborder les formations de l'enseignement supérieur et de modifier ainsi le regard des jeunes vers le monde agricole.

D'AUTRES ACTIONS, À DESTINATION DE PUBLICS DIFFÉRENTS, ONT DEPUIS VU LE JOUR, AVEC TOUJOURS COMME OBJECTIF LA PROMOTION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR.



La création du forum " **l'emploi est dans le pré** ", destiné aux demandeurs d'emploi, organisé avec les partenaires, notamment MSA et FD CUMA, sous forme d'ateliers avec témoignages, échanges et projections de films.



La participation aux **journées Portes Ouvertes** du CFAA et du CFPPA sous la forme de points d'information où l'accueil est assuré par un agriculteur et un enseignant afin de privilégier une écoute personnalisée des jeunes et de leurs parents.



La mise en place de **périodes d'observation** pendant les vacances scolaires pour les jeunes de la 4ème à la terminale pour découvrir un métier et conforter un choix d'orientation.



La **mise en relation de classes avec des agriculteurs** pour l'organisation de visites d'exploitation.



La **participation à des forums** avec témoignages d'agriculteurs notamment lors des grandes foires départementales comme en 2018 à PROMAUDE avec l'atelier « S'installer en maraîchage » et à Espezel « Conforter l'installation avec un atelier diversification ».

LE POINT ACCUEIL TRANSMISSION

Le Point Accueil Transmission est au cœur de la dynamique installation-transmission.

Il a été créé en 2015 et son champ d'intervention s'est progressivement élargi en passant petit à petit de l'information administrative au diagnostic à dire d'expert puis au diagnostic de reprenabilité.

Au-delà de l'accueil et du conseil aux exploitants désirant cesser leur activité, il développe la synergie avec les différentes actions en direction des porteurs de projets en recherchant parmi les cédants des maîtres exploitants et des maîtres d'apprentissage.

Pour accroître le lien avec les territoires, une cellule transmission départementale a été créée en 2018 pour associer les OPA et collectivités locales (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération).

Lors de la quinzaine Transmission, action nationale, des actions d'informations sont organisées sur les territoires audois et un forum avec la coopération viticole vient soutenir les initiatives sur ce thème de la transmission.





L'EAU VITALE POUR NOTRE AGRICULTURE

L'eau a été au cœur du mandat car il apparaissait comme nécessaire de favoriser l'accès à l'eau le plus possible et de garantir une eau de qualité sur l'ensemble du département. Ce travail a été effectué grâce à des partenariats forts avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités territoriales, le SMMAR, BRL, les associations naturalistes, VNF, ENGIE et les agriculteurs grâce aux ASA créées sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de l'Aude a toujours eu pour objectif de répondre à la demande en eau, dans un cadre légal en phase avec les politiques de l'eau et quand cela était possible, favoriser l'émergence de projets collectifs. La Chambre d'agriculture de l'Aude est aujourd'hui un interlocuteur fiable auprès des partenaires. Ce retour du dialogue apaisé et constructif, tout au long du mandat, a permis la mise en place de nombreuses actions fortes sur l'ensemble du territoire audois.

NOS REALISATIONS

MISE EN PLACE DU 1^{ER} DEGRÉ DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



ACCÈS À L'EAU, LA RÉALISATION DE FORAGE OU DE STOCKAGE...



LE CONTRAT DE CANAL DE LA ROBINE



FONTCOUVERTE : L'AMBITIEUX PROJET AGRICOLE "MISE À JOURRE"



POINTS FORTS



AIDE À LA MISE EN PLACE DE PROJETS INDIVIDUELS D'IRRIGATION (50/AN) DANS LE CADRE DE PROJETS D'INSTALLATION OU DE DIVERSIFICATION



ACCOMPAGNEMENT (ANIMATION, ÉTUDES, DOSSIERS DE FINANCEMENT) DE 35 PROJETS COLLECTIFS D'IRRIGATION (CRÉATION, SUBSTITUTION OU MODERNISATION) DONT 3 SONT RÉALISÉS (810 HA) ET 11 SONT EN COURS D'INSTRUCTION DE DEMANDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA RÉGION (REPRÉSENTANT 5 600 HA).

MISE EN PLACE DU 1^{ER} PGRE (PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU) DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

La réflexion autour de la mise en place du PGRE commence en 2012 avec une étude des volumes prélevables dans l'Aude. En 2014, sur la base des conclusions de cette étude, la DDTM comme maître d'ouvrage et le SMMAR comme animateur et réalisateur, ont initié une réflexion autour de la construction d'un PGRE pour l'Aude. En 2015, sur la base des premières propositions, la Chambre d'agriculture de l'Aude a décidé d'associer le monde agricole à la réflexion par l'organisation de nombreuses réunions territoriales (via les CDA et les ASA) afin de pouvoir faire des propositions d'amendement du projet initial. Cette démarche a permis d'étoffer le projet le faisant passer de 40 à 88 mesures. Le PGRE a été validé en 2017 par le Préfet du département. A ce jour, il reste le seul PGRE validé dans la région et sert de cadre pour les financements associés.

Le PGRE possède plusieurs mesures phare

- **Mise en place de mesure d'économie d'eau**, pilotage et adaptation de l'irrigation, mise en place de cépages résistant à la sécheresse, rénovation des canaux et des systèmes d'irrigation.

- Intégration de certains gros projets dans le PGRE tels que les projets de Fontcouverte et de Fabrezan.

- **Protection des zones humides naturelles.**

- **Lissage des lâchers d'eau** à partir des barrages ERDF.

- **Intégration de la notion de compensation** afin de faire en sorte que pour chaque volume prélevé, une compensation sera mise en place en utilisant des ressources stockées.

En 2017, le département de l'Aude a lancé une étude (schéma Départemental des eaux brutes) afin de pouvoir mettre en place les axes de financements prioritaires autour des besoins en eaux brutes toutes filières confondues. La Chambre d'agriculture de l'Aude a participé à cette réflexion autour des besoins agricoles.

Au-delà des études souvent contestables (basées sur des mesures ou une méthodologie déficientes), notre souci a toujours été la proposition de solutions pragmatiques.

ACCÈS À L'EAU, LA RÉALISATION DE FORAGES OU DE STOCKAGES ...

L'agriculture dans nos régions nécessite d'être irriguée, à quelques exceptions près. Quand cela s'avère nécessaire, la réalisation d'un forage d'eau souterraine est une solution qui demande de respecter des procédures administratives et surtout de s'assurer que l'ouvrage est réalisé correctement. Dans tous les cas, avant la réalisation d'un ouvrage agricole, il est nécessaire de s'assurer qu'il n'existe pas une ressource superficielle sécurisée disponible à proximité (canal, réseau sous pression etc..).

Dans l'Aude, la Chambre d'agriculture a identifié 10 sites pilotes où l'accès à l'eau est étudié. L'animation sur ces sites permet, grâce à la mise en place d'un groupe-projet rassemblant l'ensemble des acteurs du périmètre, une évaluation du besoin et la définition de la zone géographique d'étude. Ensuite, des études ont été réalisées par des cabinets spécialisés : étude de la ressource en eau souterraine, études technico-économiques et réglementaires. Enfin, la recherche et l'obtention de financement ont été ou seront menées afin de lancer les différents projets.

La Chambre d'agriculture a joué un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des porteurs de projet, elle les aide à définir et piloter leur projet, elle effectue du conseil, de l'assistance, des propositions et facilite la coordination. Les 10 projets sont à des niveaux d'avancement différents,

les plus avancés sont ceux de Tuchan-Paziols et Talairan-Tournissan-Saint-Laurent qui feront prochainement l'objet de comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires institutionnels afin de préparer le financement et le lancement des études sur la ressource en eau souterraine. La Chambre d'agriculture a également mis en place un pilotage de l'irrigation à l'échelon de l'agriculteur soit au travers une structure collective (ASA, CDA...) soit individuellement avec pour objectif de mieux adapter l'irrigation aux besoins réels favorisant ainsi les économies d'eau.



LE CONTRAT DE CANAL DE LA ROBINE

Sur les 36.7 Millions de m3 de déficit en année la plus sèche sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, 26,4 Millions d'économies sont à réaliser sur le seul Canal de la Robine. Tel est le défi dans lequel se sont engagés les irrigants du delta de l'Aude.

Depuis 2016, une procédure dite de Contrat de Canal est co-animée dans sa conception (2014-2016) par la Chambre d'agriculture de l'Aude, les ASA et les préleveurs individuels de la Narbonnaise et relayée dans sa phase de réalisation par l'Union des ASA d'Hydraulique de l'Est Audois.

Tout d'abord lancés dans une phase de rénovation des prises d'eau fuyardes et la restauration de réseaux gravitaires (20 millions de m3 d'eau économisés chaque année), les irrigants opèrent aujourd'hui une véritable « révolution culturelle » pour le delta de l'Aude avec le passage de l'irrigation gravitaire au goutte-à-goutte sur 1 000 ha du périmètre de l'ASA du Raonel. Cet aménagement est la démonstration évidente que la sécurisation de l'accès à la ressource et une gestion économe de l'eau sont compatibles avec un développement des territoires audois dans l'équité et la solidarité.



Renovation d'une prise d'eau sur le canal de la Robine en 2017

FONTCOUVERTE : L'AMBITIEUX PROJET AGRICOLE « MISE À JOURRE »

Face à la répétition des épisodes de sécheresse nuisant aux rendements et menaçant le maintien de la viticulture dans la plaine viticole de Lézignan, les vignerons et communes du territoire développent depuis 2012 un projet d'irrigation de plus de 1 100 ha basé sur des réserves d'eau constituées en période hivernale. Suite aux études de biodiversité et de faisabilité hydraulique, la possibilité de remplir 4 retenues interconnectées d'une capacité totale de 5.5 millions de m3 est confirmée. Le dépôt du dossier réglementaire de demande d'autorisation est en cours.

La Chambre d'agriculture, animatrice du projet, a enregistré en 2013 une demande en eau de 1 100 ha auprès de 83 vignerons et autres agriculteurs, situés entre Montbrun et Camplong.

La possibilité d'alimenter plus du double de cette surface étant à présent établie, l'association de portage «Mise à Jourre», dont le bureau rassemble les structures professionnelles et les communes concernées, envisage un développement important de cette demande dans les prochaines décennies.

Au total, sur la période 2012-2018, ce sont 35 projets collectifs d'irrigation (création, substitution ou modernisation) qui ont été accompagnés, dont 3 sont réalisés (810 Ha) et 11 sont en cours d'instruction de demande financière auprès de la Région (représentant 5 600 Ha).

Chaque année, 50 projets individuels d'irrigation ont été accompagnés dans le cadre de projets d'installation ou de diversification.





6 | L'INTELLIGENCE ENVIRONNEMENTALE

L'agriculture est une activité humaine qui modifie profondément les écosystèmes naturels afin de produire des ressources (principalement alimentaires) utiles aux humains. L'utilisation de pesticides organiques, le développement de l'irrigation et la motorisation de l'agriculture ont fortement augmenté les impacts environnementaux. La Chambre d'agriculture de l'Aude a pris en compte les impacts environnementaux consécutifs à la pratique agricole au travers de la création et l'animation des GIEE par les techniciens de la Chambre et l'accompagnement des agriculteurs et des collectivités au montage de projet (MAE, Natura 2000, Terra Rural...). Enfin, la mise en place expérimentale de solutions innovantes au sein des groupes de ferme DEPHY permet de tester puis de transmettre les nouvelles pratiques de l'agriculture de demain, plus proches et plus respectueuses de l'environnement.

NOS REALISATIONS

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF



**LES GIEE AU CŒUR DE
LA DÉMARCHE AGRO
ÉCOLOGIQUE**



**AUTONOMIE
ALIMENTAIRE DES
ÉLEVAGES**



**AIRES DE LAVAGE DES
ENGINS AGRICOLES**



**PROTECTION
DES CAPTAGES
PRIORITAIRES D'EAU
POTABLE**



**INITIATION À LA
BIODIVERSITÉ DANS LE
LAURAGAIS**

RECHERCHE ET INNOVATION



**LE MACHINISME,
VECTEUR
D'INNOVATION ET
DE CHANGEMENT DE
PRATIQUES**



LES ZONES TAMPON



**LES FERMES DEPHY, UN
AXE MAJEUR DU PLAN
ECOPHYTO DEPUIS 2010**



**LE DOMAINE
EXPÉRIMENTAL DE
CAZES**



**CÉPAGES RÉSISTANTS :
LA VIGNE DU FUTUR**



CONFUSION SEXUELLE



LES GIEE AU CŒUR DE LA DÉMARCHE AGRO ÉCOLOGIQUE

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les agriculteurs recherchent et s'appuient sur des partenariats avec les acteurs des filières (coopératives, industries de transformation, distributeurs...) et des territoires (PNR, collectivités locales...). Afin de favoriser le développement de ces dynamiques collectives et permettre d'engager le plus grand nombre d'agriculteurs, les résultats des GIEE sont partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans l'Aude la Chambre d'agriculture a initié ou accompagné la démarche de création de 9 GIEE sur les 12 reconnus à fin 2017 sur l'ensemble du territoire.



GIEE PIÈGE : VALORISATION DE PETITES TERRES EN ZONE ÉROSIVE

Assolement concerté en zones de coteaux, avec aménagement d'espaces tampons et d'infrastructures agro-écologiques pour lutter contre l'érosion, diversification et allongement de la rotation céréales-grandes cultures intégrant des céréales secondaires, création des filières corrélatives (épeautre-pain) et réflexion sur des productions énergétiques (biomasse et méthanisation).

GIEE PIÈGE ET MONTAGNE NOIRE : MAINTIEN DES FILIÈRES ÉLEVAGE EN DÉCLIN EN ZONE MIXTE POLY-CULTURE ÉLEVAGE

Axé sur l'autonomie fourragère et l'optimisation des rations, le travail consiste à tester des espèces, variétés et mélanges fourragers, à équilibrer dans les rotations cultures de vente et cultures autoconsommées ainsi que les différentes espèces, à optimiser l'utilisation des effluents d'élevage, à mutualiser en CUMA la main-d'œuvre et le matériel.

GIEE DU LAURAGAIS : AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR UN BASSIN VERSANT – VERS DES SYSTÈMES À TRIPLE PERFORMANCE

Ce GIEE est à la croisée des actions de réduction de l'utilisation des phytosanitaires menées dans le cadre du Groupe Dephy céréales-grandes cultures (allongement de la rotation, introduction de légumineuses, désherbage mécanique, utilisation d'un matériel de précision) et celles menées dans le cadre du bassin versant Tréboul – Fresquel consistant à la mise en place de zones tampons épuratoires et d'infrastructures agro-écologiques afin de limiter les transferts de polluants agricoles vers les cours d'eau.

2 GIEE PORTÉS PAR LA COOPÉRATIVE DES VIGNERONS DU VAL D'ORBIEU

Engagement Co-Opératif pour le respect de la ressource environnementale de nos exploitations viticoles, groupes territoriaux du littoral et du Narbonnais.

GIEE DES VIGNERONS DE L'OUEST AUDOIS

Développer des solutions techniques adaptées à la fois aux contraintes d'exploitations et aux conditions pédo-climatiques du territoire : protection intégrée ; désherbage mécanique, confusion sexuelle, cépages résistants.

GIEE DU SYNDICAT DES UTILISATEURS DE L'ABATTOIR DE QUILLAN

Amélioration de l'autonomie alimentaire des systèmes de production herbagers-pastoraux pour développer l'engraissement en vue de fournir les marchés locaux de la viande. L'abattoir de Quillan contribue au maintien des exploitations sur une zone géographique difficile (classement zone de montagne et/ou défavorisée), il permet la valorisation d'une viande de qualité, issue d'élevages extensifs participant à l'entretien des paysages agropastoraux. Il alimente le marché local, contribue à préserver l'emploi et les revenus des exploitations.

GIEE DU LIMOUXIN : PORTÉ PAR LA CAVALE, EN PARTENARIAT AVEC LES COOPÉRATIVES ANNE DE JOYEUSE ET SIEUR D'ARQUES

Renforcer l'économie et la technicité acquise des agriculteurs pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en limitant le recours aux produits phytosanitaires et en intégrant la notion d'agro écologie au sein du système de production de l'exploitant.

GIEE DÉVELOPPER L'AGRICULTURE DURABLE DANS L'OUEST AUDOIS (AOC SOLS)

L'AOC SOLS a comme axe de travail la conservation des sols pour l'ensemble des filières de production et développe avec ce GIEE les thématiques de maintien de la fertilité des sols et préservation de l'environnement, mise en place de haies, lutte contre l'érosion, intercultures, recherche d'autonomie fourragère, énergétique...



AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ÉLEVAGES

Etre autonome dans l'alimentation de ses animaux est un enjeu fort pour les éleveurs car le prix des matières premières utilisées dans l'alimentation est extrêmement volatile. Or, pour assurer leurs revenus, les éleveurs ont besoin d'une stabilité des prix de leurs approvisionnements. Cette problématique couplée aux épisodes récurrents de sécheresse de ces dernières années, ont décidé les représentants de l'élevage audois, via la création de GIEE et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude, à mettre en place un travail autour de l'autonomie

alimentaire des élevages.

Les objectifs de ce projet sont clairement de sécuriser les ressources alimentaires des cheptels, d'accroître les stocks fourragers et concentrés à base de céréales dans un objectif de développement de la finition et l'engraissement d'animaux et de faire évoluer nos systèmes de productions dans un contexte climatique méditerranéen de plus en plus rude tout en maîtrisant les coûts de production.



AIRES DE LAVAGE DES ENGIN AGRICOLES : la clé de voûte de la protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole

Le temps n'est plus où seule la disponibilité de l'eau et l'accessibilité d'un site présidaient au choix des zones de lavage des engins agricoles, qu'ils s'agissent des pulvérisateurs de produits phytosanitaires ou des machines à vendanger. La Chambre d'agriculture de l'Aude a joué pleinement son rôle de médiation et d'animation dans la mise en place de plus de 60 aires de lavages sur l'ensemble du département. Souvent à l'initiative d'une commune ou d'un regroupement de communes, en partenariat et financé par l'Agence de l'eau, les aires de lavages « modernes » ont permis une forte diminution de la pollution des cours d'eaux.

+

30

COMMUNES ÉQUIPÉES D'AIRES
DE LAVAGE DE PULVÉRISATEURS/
MACHINES À VENDANGER



Aire de lavage
Mairie de Lauraguel



PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES D'EAU POTABLE

Le classement des captages prioritaires résulte d'une succession de directives européennes et de lois françaises ainsi que du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Grenelle de l'Environnement. Près de 34 000 captages destinés à la production d'eau potable sont recensés sur le territoire français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. A ce jour, l'Aude compte 10 captages prioritaires répartis sur tout le territoire. Près de 195 660 ha sont concernés par une aire d'alimentation de captage prioritaire dans l'Aude soit presque plus d'un tiers du territoire audois. Le captage de Maquens (Carcassonne) qui alimente la ville de Carcassonne et ses alentours est le plus étendu du département avec une superficie de 175 000 ha. Deux captages du secteur narbonnais sont en cours de délimitation : Moussoulens et Croix-Blanche, celui de Moussoulens impactant l'ensemble de l'Aude médiane.

Dans le cadre d'un accord avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et en partenariat avec les collectivités locales maîtres d'ouvrage des captages, la Chambre d'agriculture de l'Aude contribue à l'animation des programmes d'actions sur tous les captages audois.

Elle participe à l'appropriation de la problématique «captages prioritaires» par le monde agricole. Son but est d'intervenir auprès des agriculteurs concernés par des captages

prioritaires et de les accompagner vers des démarches qui visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des eaux des captages. Dans le cadre de cette animation, des journées de démonstration et de sensibilisation sont organisées, tous les agriculteurs audois étant les bienvenus lors de ces manifestations. Des formations sur l'optimisation des pratiques de désherbage font aussi partie des actions menées. La Chambre d'agriculture agit pour la limitation des pollutions diffuses mais un gros travail est également réalisé sur la limitation des pollutions ponctuelles. Des projets d'aires de lavages et de remplissages sécurisées sont accompagnés sur les secteurs les plus à risques.

Depuis la mise en place des premiers programmes d'actions en 2012, les détections de produits phytosanitaires au-dessus des normes de potabilité se font de plus en plus rares.

+

10

CAPTAGES PRIORITAIRES
ACCOMPAGNÉS POUR LA
PRÉSERVATION DE L'EAU
POTABLE



LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

L'agriculture joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et des paysages audois. L'Aude est le 3^{ème} département de France le plus riche en biodiversité végétale et le 1^{er} pour les oiseaux nicheurs. Le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et économiquement viable garantissent d'une part, la préservation des espaces naturels façonnés par le pastoralisme et, d'autre part, de la mosaïque agricole où cultures, haies, fossés, murets s'imbriquent et abritent faune et flore remarquables.

L'accompagnement technique

La Chambre d'agriculture initie, accompagne et appuie techniquement les agriculteurs engagés dans de nombreuses actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité, qu'elles soient :

- formalisées dans des programmes de types mesures agroenvironnementales, pratiques raisonnées des cultures, pratiques extensives accompagnées de plans de gestion en élevage, etc...

ou

- intégrées/attendues/ dans les différentes politiques publiques environnementales pour freiner le déclin de la biodiversité menées par l'Europe, l'Etat, la Région Occitanie, le Département de l'Aude et les collectivités locales.

L'engagement de la Chambre d'agriculture vise à la fois :

- à une bonne intégration des enjeux de préservation de la faune et de la flore dans les pratiques agricoles, prenant en compte les impératifs de gestion économiques et humains des exploitations.

- à l'accompagnement des agriculteurs proactifs déjà conscients de cette richesse et de leur rôle et engagés dans des démarches vers un fonctionnement environnemental affirmé.

- à mettre en évidence le rôle fondamental de l'agriculture pour le maintien de la biodiversité et faire connaître et valoriser les évolutions d'itinéraires techniques (pratiques extensives accompagnées de plans de gestion pastoraux ; pratiques raisonnées des cultures, réduction des herbicides, méthodes alternatives de désherbage, bio-contrôle, confusion sexuelle ; plantation/entretien de haies ...).



Actrice de la médiation environnementale, la Chambre d'agriculture de l'Aude apporte aux exploitants un éclairage sur les aspects écologiques, les règles à observer, les opportunités et la mise en relation avec les structures adéquates(...) dans le cadre de l'activité agricole quotidienne ou pour mener un projet particulier bénéfique à la biodiversité.

FOCUS : INITIATION À LA BIODIVERSITÉ DANS LE LAURAGAIS

Dans la continuité des évolutions de pratiques vers l'agro écologie, les agriculteurs du GIEE Lauragais et leurs conseillers ont souhaité travailler sur l'apport de la biodiversité fonctionnelle pour leurs systèmes de cultures. Plusieurs objectifs sous-jacents : mieux comprendre les dynamiques de ravageurs en grandes cultures à l'échelle parcellaire et territoriale, favoriser le développement de populations d'auxiliaires de cultures via des aménagements paysagers (bandes fleuries, jachères floristiques, haies...) et des associations culturales, proposer des aménagements anti-pollution ou anti-érosion qui répondent également à des enjeux de biodiversité.

Plusieurs ateliers pédagogiques sur le terrain ont permis d'appréhender cette problématique en approfondissant les connaissances de chacun sur les ravageurs (type taupin, limace, puceron) et leurs prédateurs naturels.



DES PROJETS MENÉS EN CONCERTATION AVEC L'EUROPE, L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Un travail soutenu est mené en accompagnement des collectivités locales en charge de l'animation des 31 sites Natura 2000 du Département. Elle prend des formes très diverses selon l'implication des acteurs locaux, de la participation institutionnelle aux instances de pilotage, aux réunions et étapes d'échanges techniques en passant par la mise en place d'actions spécifiques à destination des agriculteurs des territoires concernés (formations, préparation et accompagnement des contrats MAEC...), jusqu'à la participation directe aux équipes d'animation en partenariat avec les collectivités chefs de file.

Depuis 2015, les contrats MAEC biodiversité (dont Natura 2000) sont englobés dans de vastes "Projets de territoire AgroEnvironnementaux et Climatiques" - PAEC - conjuguant plusieurs enjeux agroenvironnementaux : biodiversité, qualité de l'eau, maintien des surfaces en herbe. La Chambre d'agriculture a apporté appui technique et expertise aux 9 structures animatrices et assure une interface avec les services Etat/Région.

Par ailleurs, la Chambre d'agriculture s'implique régulièrement dans les phases de concertation et d'élaboration des documents à portée réglementaire (ex. : SRCE - Trame verte et bleue ; compensation environnementale...) qui peuvent avoir un caractère contraignant pour l'exercice de l'activité agricole, en veillant à la fois à préserver les conditions d'un fonctionnement raisonnable des exploitations et en proposant des actions conciliant au mieux agriculture et biodiversité.

Dans un esprit similaire, mais dans le cadre d'une démarche dynamique issue d'un territoire, elle accompagne le projet de Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes, en participant aux instances et assurant un accompagnement technique toujours dans une volonté de convaincre plutôt que de contraindre.

La Chambre d'agriculture participe activement au pilotage des actions développées par le Département afin d'assurer la bonne gestion des « espaces naturels sensibles » d'intérêt patrimonial de l'Aude.



LE MACHINISME, VECTEUR D'INNOVATION ET DE CHANGEMENT DE PRATIQUES

Aujourd'hui il est de plus en plus admis comme une évidence que les produits phytopharmaceutiques sont une source de pollution pour l'eau, une menace pour la biodiversité et un risque sanitaire pour les populations avec en premier lieu les viticulteurs eux-mêmes. Le développement de solutions alternatives aux produits phytosanitaires est une voie d'avenir. Bien que les solutions de bio-contrôle ou de cépages résistants soient une première réponse à la réduction globale des traitements, il reste encore de nombreuses situations où le traitement s'avère nécessaire. Face à la raréfaction des solutions chimiques et à la lutte contre les pollutions, le machinisme est un élément incontournable pour accompagner les agriculteurs dans les changements de pratiques et permet de basculer vers des systèmes moins dépendants de la chimie.

De nombreux essais ont été réalisés dans toutes les filières

(viticulture, arboriculture, grandes cultures) autour de deux axes de recherche : la recherche et l'optimisation de la juste dose et les techniques alternatives au désherbage chimique via le désherbage mécanique et le travail du sol en particulier.

De nombreuses démonstrations, tests chez des agriculteurs volontaires et formations ont permis de faire évoluer les pratiques de machinisme.

Par exemple, de fin mars à mi-avril, environ 200 viticulteurs ont assisté aux formations « comment gérer l'après glyphosate ? ». L'objectif ici, est de connaître les différentes techniques alternatives à l'utilisation du glyphosate et de se préparer aux changements de pratique (coûts, utilisation, organisation...).



LES ZONES TAMPON : limiter le transfert des nitrates et phytosanitaires vers les cours d'eau

Il s'agit d'ouvrages rustiques, spécifiquement aménagés à l'aval d'un réseau de collecte d'écoulements concentrés (fossés, drains agricoles) pour stocker temporairement l'eau et favoriser son épuration avant qu'elle ne soit renvoyée au milieu aquatique récepteur.

Dans l'Aude, le GIEE Lauragais accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Aude, travaille depuis plusieurs années sur la restauration de la qualité de l'eau du Tréboul et du Fresquel. Ce groupe composé d'une cinquantaine d'agriculteurs volontaires a déjà mis en place de nouvelles pratiques agricoles permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en particulier d'herbicides. C'est après un voyage d'étude du groupe en Lorraine en 2014 qui a permis de prendre connaissance de dispositifs

expérimentaux de zones tampons épuratoires (type mares, fossés aménagés et végétalisés, haies...) que les agriculteurs du Lauragais ont souhaité aller plus loin que l'expérimentation en construisant un plan d'aménagement de l'ensemble du bassin versant du Tréboul intégrant des zones tampons de ce type positionnées à des endroits stratégiques en termes de flux d'eau. Les premiers dispositifs sont maintenant installés et serviront à tester les dimensionnements efficaces dans les conditions climatiques et pédologiques de notre secteur. Depuis l'automne 2016, un fossé à casier végétalisé sur le lieu-dit Bonétis et une zone tampon humide type mare au lycée agricole sont installés.



1 test grandeur nature (sur BV Tréboul) et mise en place d'aménagements pour empêcher les transferts de molécules polluantes vers les cours d'eau sur le Bassin versant du Fresquel



LES FERMES DEPHY, UN AXE MAJEUR DU PLAN ECOPHYTO DEPUIS 2010

Initié en 2008, le plan Ecophyto découle du plan Pesticides européen qui impose à chaque Etat membre la mise en place d'un plan national pour réduire l'usage des pesticides. Le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018, si possible.

Entre 2009 et 2014, de nombreuses actions ont été mises en place, grâce à une forte mobilisation des agriculteurs volontaires au sein du « réseau Fermes DEPHY ». Ce réseau a été initié en 2010 afin de produire des références et assurer la démonstration et la promotion de pratiques économes en produits phytosanitaires. Les premiers résultats ont conforté la possibilité de combiner réduction d'usage des pesticides et performance économique des exploitations. Pourtant au niveau national, le plan Ecophyto I n'a pas atteint les résultats escomptés, c'est pourquoi un nouveau plan, Ecophyto II a été mis en place en 2015 avec pour objectif la baisse de 25 % d'ici 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

Dans le département de l'Aude, 4 groupes Fermes DEPHY sont accompagnés par des techniciens de la Chambre

d'agriculture. Ils ont été constitués entre 2010 et 2016 avec pour objectif de représenter la diversité des productions du département : polyculture-élevage, grandes cultures, viticulture, en conduite conventionnelle ou biologique.

Lors du Plan Ecophyto I, des résultats prometteurs ont pu être obtenus sur ces premières exploitations audoises engagées (exemple sur le groupe du Narbonnais entre 2010 et 2015 : - 43 % de réduction de l'IFT herbicides et - 21 % de réduction des produits phytosanitaires de synthèse) essentiellement grâce à un meilleur raisonnement des pratiques et à l'utilisation de techniques alternatives au désherbage.

+
48

EXPLOITATIONS AUDOISES, SOIT 4 562 HA, QUI SONT ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE JUSQU'EN 2020.



LE DOMAINE EXPÉRIMENTAL DE CAZES PILIER DE LA RECHERCHE EN VITICULTURE

C'est au travers d'une démarche originale et collective visant à associer la Chambre d'agriculture de l'Aude avec des structures coopératives (les caves du Razès à Routier, la Malepère à Arzens, Anne de Joyeuses à Limoux, la cave de Trèbes et la coopérative de distribution la CAVALE à Limoux) que le Domaine de Cazes a été acheté en 1967.

Depuis sa création, le Domaine Expérimental de Cazes, en synergie avec l'atelier bois et plants de vignes créée en 1969 à Palaja, est le maillon incontournable entre la recherche appliquée et les préoccupations des vignerons. Il permet le transfert des différentes expérimentations menées vers leur exploitation.

Suite à une baisse des cours du vin et dans un souci de diminution des coûts de production, près de 300 vignerons ont été formés au Domaine de Cazes à la pratique de la taille mécanique de précision afin d'acquérir les connaissances requises et de les adapter au sein de leur exploitation.

Aujourd'hui, l'alternative au seul désherbage chimique devient une priorité dans les zones vulnérables et captages prioritaires. L'implantation de couverts végétaux inter-rang et sous le rang de vigne par différentes plantes couvrantes adaptées afin d'améliorer la structure et l'activité biologique



des sols, permet d'apporter des solutions durables. Enfin, à l'heure où la réduction des traitements phytosanitaires est devenue l'objectif prioritaire fixé dans le cadre du plan ECOPHYTO avec 50 % de réduction des spécialités phytosanitaires à 2025, le développement des cépages résistants aux maladies cryptogamiques, oïdium et mildiou, répond totalement à cet objectif. Le Domaine expérimental développe progressivement l'une des plus importantes collections de cépages résistants au niveau national. De nombreuses références sur le comportement des cépages résistants font l'objet de publications dans la presse spécialisée nationale.

D'une dimension locale et départementale, le Domaine Expérimental de Cazes est maintenant reconnu pour sa mission d'intérêt général au service de la filière viticole nationale et internationale. Différents partenariats sur de nombreuses thématiques se concrétisent avec l'IFV, l'INRA et les Chambres d'agriculture de la région Occitanie. Vignerons, techniciens, collégiens, lycéens, étudiants, journalistes répondent présents aux différentes thématiques organisées : visites, démonstrations de matériels, colloques, formations multi-filières...



CÉPAGES RÉSISTANTS : la vigne du futur

Les vigneronnes et vignerons sont unanimes sur la nécessité de diminuer les traitements appliqués sur la vigne afin de protéger la santé, l'environnement et de réduire les coûts de production. Malheureusement, les variétés cultivées sont à des degrés différents, sensibles à des maladies qui peuvent engendrer des pertes quantitatives et qualitatives considérables. Dans ce contexte, l'utilisation de cépages résistants aux maladies cryptogamiques (dues aux champignons mildiou et oïdium) représente une solution très intéressante afin de réduire l'application de traitements phytosanitaires.

Le Domaine expérimental de Cazes contribue fortement

au suivi « VATE » qui étudie les Valeurs Agronomiques Technologiques et Environnementales des cépages et permet d'obtenir toutes les aptitudes de cépages candidats nécessaires à l'inscription sur la liste des cépages agréés à la plantation. Depuis 2012 6 variétés partiellement résistantes aux maladies inscrites au catalogue allemand sont plantées au Domaine expérimental de Cazes et à Marsillargues dans l'Hérault. 4 de ces variétés, le Souvignier Gris, le Muscaris Blanc, le Cabernet Cortis Rouge, et le Prior toutes originaires de l'Institut de Freiburg sont inscrites au classement Français à partir des résultats de ces parcelles.



CONFUSION SEXUELLE : une avancée majeure dans la réduction des pesticides sur la vigne

La confusion sexuelle est une méthode biotechnique de protection insecticide de la vigne qui vise à perturber l'activité sexuelle des ravageurs de la grappe et de réduire ainsi les populations. Cette technique, efficace contre eudémis et cochylys, entre dans le cadre de la protection intégrée. Elle permet de réduire le recours aux insecticides classiques.

Pilier de l'agriculture audoise, la viticulture est en effet particulièrement concernée par ces questions et de nombreux efforts sont déjà réalisés par les professionnels pour développer une viticulture durable, qui préserve la santé des habitants, des professionnels et des consommateurs ainsi que la qualité de notre environnement.

Le Département de l'Aude a souhaité, par une action concertée

avec les acteurs de la filière viticole, dont la Chambre d'agriculture, soutenir les viticulteurs dans leurs démarches d'amélioration des méthodes de production et de culture. Ainsi, une aide financière est attribuée aux viticulteurs qui décident d'adopter le dispositif de confusion sexuelle. Les techniciens de la Chambre accompagnent les vignerons et les caves coopératives dans cette démarche.

+
20 000

HECTARES DU VIGNOBLE AUDOIS
CONFUSÉ (soit 1/3 du total des
surfaces cultivées).

L'AGRICULTEUR AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES



Le département de l'Aude est souvent décrit comme un « pays de pays ». Pour répondre à la diversité prononcée de la géographie départementale, les élus de la Chambre d'agriculture ont proposé la mise en place d'une organisation décentralisée, permettant de croiser au plus près du terrain les besoins exprimés par les acteurs professionnels agricoles et les réponses mises en œuvre par les services.

Cette organisation, consolidée au fil du mandat qui s'achève, repose aujourd'hui sur 4 « Comités de Développement Agricole », qui fédèrent dans chaque territoire les élus de la Chambre, les groupements professionnels et les partenaires locaux. La présidence de ces structures est confiée à un membre élu de la Chambre (ou désigné par les élus).

Dans 3 de ces territoires, une antenne héberge une équipe décentralisée, dont l'activité est supervisée par un chef de service, garant du lien avec l'action des services au siège.

Ce maillage territorial au plus près des agriculteurs a permis de participer pleinement à la conception et à l'animation de nombreux projets. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture a notamment préparé et accompagné les acteurs territoriaux dans la mise en place de programmes de développement local « Terra Rural » (financé par l'Europe - fonds FEADER), programme intégrant de multiples enjeux agricoles, économiques, sociaux et environnementaux. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture a contribué à la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets à vocation environnementale portés par les collectivités : PAEC, animation des sites Natura 2000...

Ces projets, portés par des collectivités, ont pu avoir une dynamique forte sur notre département grâce à l'engagement du monde agricole dans la co-construction avec les collectivités, voulue et encouragée par la Chambre d'agriculture, via les groupements locaux.

A l'issue de ce mandat, force est de constater que le dialogue et la concertation sont rentrés dans les habitudes de travail dès lors qu'il est question de stratégie locale de développement agricole. La

Chambre d'agriculture est au cœur du dispositif et plusieurs conventions ont été signées avec des collectivités territoriales pour formaliser ce partenariat : Grand Narbonne, Communauté de Communes Pyrénées Audoises, Communauté de Communes Corbières Salanques Méditerranée, PNR de la Narbonnaise...

Enfin la Chambre d'agriculture est un partenaire écouté dans le cadre des concertations autour des grands projets tels que la ligne nouvelle ferroviaire Montpellier Perpignan (étude d'impact agricole) ou la participation régulière au Comité Départemental pour la protection des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers. Ponctuellement la Chambre d'agriculture de l'Aude intervient sur les études préalables à la compensation agricole avec pour objectif de réduire voire de compenser l'impact sur l'économie agricole du territoire concerné (étude sur l'élargissement à 3 voies ASF, ou projets d'énergies renouvelables sur le Lauragais).

NOS REALISATIONS

LE PROJET
«GRAND NARBONNE
AGRICULTURE»

LA STRUCTURATION
DES FILIÈRES VIANDE DE
PROXIMITÉ AUTOUR DE
L'ABATTOIR DE QUILLAN

LA CONCEPTION D'UN
PROJET TERRITORIAL DE
REDYNAMISATION DE
L'ÉCONOMIE AGRICOLE
ET FORESTIÈRE PORTÉ
PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DES
PYRÉNÉES AUDOISES

L'ADAOA UN ACTEUR
ESSENTIEL SUR L'OUEST
AUOIS

ACCOMPAGNEMENT DES
CAVES COOPÉRATIVES SUR
DES PROJETS COLLECTIFS

LA RÉVISION DES ZONES
DÉFAVORISÉES : UN
ENJEU DE TAILLE

EN CHIFFRES

14



PROJETS COLLECTIFS
portés par des organisations de producteurs (10 coop viti, 2 coop fruits et légumes, 2 structures viandes)

14



PROJETS TERRITORIAUX PORTÉS PAR DES COLLECTIVITÉS
(communes ou intercommunalités)

7



PROJETS D'AMÉNAGEMENT
(infrastructures, centrales énergies renouvelables, création de zones d'activité)



LE PROJET «GRAND NARBONNE AGRICULTURE» REPLACER L'AGRICULTURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération regroupe 37 communes. Avec 36 900 ha, représentant 37 % du périmètre de l'agglomération, l'agriculture joue un rôle structurant dans l'économie du territoire et participe fortement à son attractivité et au cadre de vie des habitants. Dernièrement et après une vaste phase de concertation, les élus ont adopté le projet Grand Narbonne Agriculture, un programme destiné à accompagner le développement durable de l'agriculture et à soutenir les initiatives du monde agricole. Ce programme pluriannuel

(2017-2020) se décline en 30 actions, organisées autour de quatre orientations prioritaires : des espaces agricoles vivants pour maintenir un tissu économique dynamique et un cadre de vie préservé, une agriculture engagée dans la croissance verte pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire, une agriculture ouverte vers les habitants du territoire et les touristes, une agriculture innovante et participative favorisant les dynamiques collectives et transversales.



LA STRUCTURATION DES FILIÈRES VIANDE DE PROXIMITÉ AUTOUR DE L'ABATTOIR DE QUILLAN

Cet équipement, géré par un syndicat d'utilisateurs regroupant 200 adhérents, éleveurs et bouchers, constitue un maillon indispensable pour les filières locales de viande de qualité, avec pour points forts la proximité, gage de respect du bien-être animal et la traçabilité. L'abattoir de Quillan répond à une logique de développement des circuits de proximité, permettant de s'affranchir des circuits traditionnels destinés à l'export en maigre : Les filières locales permettent aux éleveurs

de se diversifier par la vente directe, ou bien de valoriser leurs produits de qualité dans des circuits identifiés et plus rémunérateurs : viande des Pyrénées Audoises, porc du Pays Cathare, Tendre d'Oc pour la viande bio, partenariat avec les bouchers locaux.... La restauration collective n'est pas oubliée, grâce au positionnement d'opérateurs locaux comme la SARL plein champ sur la plate-forme Agrilocal.



LA CONCEPTION D'UN PROJET TERRITORIAL DE REDYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET FORESTIÈRE PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PYRÉNÉES AUDOISES

Ce projet qui intéresse un périmètre de 62 communes est structuré autour de 5 axes complémentaires : la structuration de filières territorialisées mettant en valeur les productions locales, la gestion dynamique des emplois et des compétences, la mise en œuvre de projets d'installation et/ou de reconquête, le maintien du lien social par des actions innovantes de communication, et la mise en œuvre d'actions démonstratives sur des zones géographiques ciblées. Ce programme ambitieux a fait l'objet d'une candidature au titre de l'appel à projet « Terra rural » 2018.



L'ADAOA UN ACTEUR ESSENTIEL SUR L'OUEST AUDOIS

L'ADAOA (Alliance pour le Développement Agricole du grand Ouest Audois) est un acteur local essentiel dans la mise en place de la politique agricole dans l'Ouest Audois. Construite pour rassembler au sein d'une même entité l'ensemble des organismes de développement sur le territoire du Grand Ouest Audois, elle a pour objectif de rendre plus efficace l'action des services de la Chambre d'agriculture de l'Aude et d'améliorer le partenariat avec les collectivités territoriales et les structures économiques. L'ADAOA est ainsi garante de la mise en œuvre du programme agricole sur le territoire du Grand Ouest Audois dans le cadre des orientations décidées au sein de la Chambre d'agriculture. Inversement, elle est la structure qui fait remonter à la Chambre d'Agriculture les besoins exprimés sur le territoire par les agriculteurs et plus généralement par l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce territoire, dans les domaines de compétence de la Chambre d'agriculture. C'est le modèle qui a inspiré la

relance des comités de développement agricole dans les autres territoires.

L'ADAOA, animée par la Chambre d'agriculture de l'Aude est impliquée dans 3 grands dossiers :

Projet agro-écologique : l'ADAOA a favorisé l'émergence de 5 GIEE sur l'Ouest Audois et la mise en place de la plateforme innovation recherche - expérimentation - développement - formation, en convention avec le Lycée Agricole de Castelnaudary, Arterris, la Chambre d'agriculture, ainsi que la DRAAF et le Conseil Régional. PAEC Ouest audois mis en œuvre par l'ADAOA autour de deux secteurs prioritaires d'intervention répondant à l'enjeu qualité de l'eau pour le premier (une partie du captage Maquens) et à l'enjeu biodiversité pour le second (zone Natura Piège et Collines du Lauragais). Une soixantaine d'agriculteurs a pu ainsi souscrire à un contrat MAEC pour un budget de 689 000 € toutes filières confondues.

Projet filières territorialisées avec pour objectif de créer de la valeur ajoutée en structurant des filières locales (viande, farine et pain, légumes) à destination de la Grande Distribution (installation centrale SOCAMIL à Castelnaudary) et des débouchés de type boucheries, RHD, magasins spécialisés locaux à régionaux...

+

66

CONTRATS MAEC TOUTES FILIERES



ACCOMPAGNEMENT DES CAVES COOPÉRATIVES SUR DES PROJETS COLLECTIFS

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon, la Région a ouvert des appels à projet visant à accompagner des projets territoriaux innovants, intégrant des objectifs économiques (maintien du potentiel d'apport des coopératives, renouvellement des générations) et environnementaux (gestion quantitative et qualitative de l'eau, reconquête de friches, prévention des risques naturels...) dans le cadre de stratégies économiques et commerciales portées par des opérateurs économiques 2 projets accompagnés par la Chambre d'agriculture ont ainsi été sélectionnés en 2016 sur le « volet eau » du dispositif, co-financé par l'agence de l'eau RMC (coopérative La vigneronne à Canet, coopérative des vigneron du triangle d'or à Conques), ce qui a permis la mise en place de programmes ambitieux d'animation foncière et d'accompagnement technique.

La coopérative du Val d'Orbieu a pris la suite en 2017 avec un projet stratégique mobilisant de façon complémentaire

la création et l'animation de 3 GIEE, l'animation d'un PAEC et la mise en place d'un programme d'accompagnement des changements de pratiques en lien avec la montée en puissance du référentiel environnemental « Hommes et Nature ».

D'autres coopératives envisagent aujourd'hui de suivre le mouvement engagé, qui s'inscrit dans le grand chantier de la transition écologique.

Par ailleurs, le projet de gestion prospective du vignoble porté par la coopérative des vigneron du Cap Leucate a été retenu en 2017 sur le « volet foncier » du même dispositif, rejoint en 2018 par un projet similaire porté par les caves Rocbère à Portel.

Là aussi, l'émulation concourt à faire éclore de nouveaux projets, qui devraient voir le jour en 2019 (projets portés par les coopératives de Néviau et Montredon, projets portés par la coopérative « le chai des vigneron » à Lézignan).



NOUVEAU ZONAGE DE ZONE DÉFAVORISÉE : UN ENJEU DE TAILLE

Les zones défavorisées sont des zones soumises à des contraintes naturelles. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union Européenne, concernant très majoritairement le secteur de l'élevage (et les productions végétales, en zone de montagne sèche).

Dans la première proposition de zonage présentée en 2016 par le Ministère de l'Agriculture, l'Aude voyait sortir de ce classement 80 communes (pour 53 jusqu'ici non classées qui reentraient). Les communes sortantes se trouvaient soit dans des zones de viticoles de coteaux (Corbières

sèches, piémont de la Montagne Noire), soit dans des zones rurales dans lesquelles l'activité agricole constitue le pilier de l'économie (coteaux de la Piège). La version proposée par le Ministère a été construite à partir de «l'application de critères biophysiques», corrigée ensuite par des critères économiques standardisés supposés vérifier la réalité du handicap. Si la prise en compte « in fine » du critère de déprise agricole a permis de réintégrer les communes sortantes dans les secteurs viticoles, rien n'est réglé pour les 26 communes de la Piège qui restent exclues du nouveau zonage.



**DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS**

- CONSEIL
- FORMATION

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude

PUBLICATION

Chambre d'agriculture de l'Aude

ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9

Tél : 04 68 11 79 79 - services.generaux@aude.chambagri.fr

Directeur de publication : Philippe Vergnes

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Forest

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

S. Cailmail, Nathalie Mailhac, Claude Descous, Bruno Peyras

Alain Champrigaud, Sandra Della Signora, Hélène Champrigaud,

Isabelle Page, F. Mesnata,

Sous la Coordination de : Stéphane Cailmail - Sandrine Galy

Conception Graphique : Sandrine Galy

Crédit Photos © Chambres d'agriculture

Mathieu Lopez, Sandrine Galy, Emmanuel Rouchaud, Daniel Casteignau
Mairie Lauraguel

